



*Le bulletin municipal
de Tesson
2021/2022*



<i>Le mot du maire</i>	3
<i>Carte d'identité de notre territoire</i>	4
<i>Vos services municipaux</i>	6
<i>Rétrospective de l'action municipale en 2021</i>	8
<i>Le point sur les finances communales</i>	14
<i>Quelques informations utiles</i>	15
<i>La Fibre Optique arrive à Tesson !</i>	16
<i>La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)</i>	19
<i>La protection animale</i>	20
<i>La rénovation de notre station d'épuration</i>	21
<i>Des nouvelles de la médiathèque</i>	22
<i>Mise en place d'une mutuelle communale</i>	23
<i>Devenir accueillant familial</i>	24
<i>Les métiers du grand âge recrutent</i>	25
<i>Le mot de vos conseillers départementaux</i>	26
<i>Nos commerces et services</i>	27
<i>La vie des associations</i>	28
<i>La vie de notre école, jour après jour !</i>	32
<i>A la rencontre de nos agriculteurs</i>	40

Le bulletin municipal de Tesson 2021/2022

Comité de rédaction : L. MORICHON, M. FAVRIAU, L. ETourneau, J. DUBOIS, I
MONNET

Nous espérons que la lecture de ce nouveau bulletin municipal vous sera utile et agréable ! Vous souhaitez nous faire part d'une remarque, suggestion ? Un oubli malencontreux de notre part, une erreur ? Nous ferons mieux la prochaine fois !

 Laissez-nous un message à mairie@mairie-tesson.fr

Le mot du maire



Mesdames, Messieurs,

Lorsqu'arrive la fin de l'année, on a tendance à se retourner et à se demander ce qu'a été toute cette période de vie. L'arrivée d'un enfant, le départ à la retraite, un déménagement ou simplement le fil de la vie qui se déroule avec ses joies et ses difficultés.

Nous espérons que ce retour en arrière est pour vous tous agréable et rempli de bons souvenirs, nous espérons que malgré les difficultés sanitaires, vous gardez le sourire et votre bonne humeur.

Je regarde aujourd'hui également le parcours que nous avons tracé au sein de la commune. Nous avons accueilli de nouveaux habitants et nous leur souhaitons la bienvenue, en espérant que Tesson sera pour eux un lieu de plein épanouissement.

Nous avons tenu la barre dans la direction que nous avons annoncée et de nombreux projets ont vu le jour au cours de l'année. Comme prévu, pour les plus importants, nous avons réalisé un nouveau lotissement de 16 lots, qui se sont vendus très rapidement. Les constructions vont débuter dès le début de cette année.

L'école est équipée de panneaux photovoltaïques. Nous vendons l'électricité produite à EDF. Nous avons rénové le terrain de tennis et l'avons transformé en terrain multisports. Par ailleurs, nous avons mis en place 3 citernes incendie, rénové les toitures des logements locatifs avenue de Saintonge et rue de La Forge, acheté une balayeuse. La rétrospective de nos différentes actions est décrite dans ce bulletin.

D'autre part, face à la crise sanitaire, nous avons assuré la continuité de nos services communaux, ceci grâce à l'expertise de notre personnel communal que nous remercions. Sans lui, aucune action n'est possible.

Nous allons garder ce cap et continuer le développement de notre commune. La loi ELAN et son décret d'application nous obligent, pour les bâtiments publics de plus de 1 000 mètres², à une réduction de 40 % de la consommation énergétique pour l'année 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Nous allons donc débuter un plan de rénovation des bâtiments communaux et en premier lieu de l'école, afin de les doter de sources énergétiques renouvelables. Les bâtiments de l'école seront mieux isolés. Un chauffage aux granules de bois remplacera la vieille chaudière fioul obsolète. A terme, cette nouvelle chaudière permettra de chauffer aussi les bâtiments communaux environnants. Un important aménagement de sécurité va être réalisé devant l'école afin de réaménager les accès, le stationnement et résoudre les problèmes de sécurité existants.

A l'horizon 2023, un autre grand projet nous tient à cœur car il vous touche tous. Il s'agit de la réhabilitation du bâtiment de l'ancien bar restaurant. Avec nos architectes et différents partenaires, nous réfléchissons autour de ce projet. Le permis de construire sera déposé courant 2022. Le plan sera dévoilé dans nos prochaines parutions. C'est un projet structurant pour le bourg et notre commune.

L'année 2022 sera aussi pour notre pays et nos communes un tournant important. 2 élections majeures auront lieu en avril et juin. Les enjeux sont élevés pour notre devenir. Il sera nécessaire de nous mobiliser.

Au nom de tout le conseil municipal et de tous les agents communaux, je vous souhaite que l'année 2022 vous apporte la santé, le bonheur, la joie et la réussite.

Laurent Morichon



Carte d'identité de notre territoire



La population de Tesson en quelques chiffres

Notre commune affiche une population de 1 149 habitants en 2019, pour 95 habitants/kilomètre². A titre de comparaison, nous étions 988 habitants en 2008 et seulement 557 habitants en 1968 !

Nous avons gagné 26 habitants/an entre 2013 et 2019. Notre croissance démographique est de +2,4 %/an.

Dans le même temps, notre population est en voie de vieillissement. Le nombre de décès étant en augmentation depuis 2008.

Notre population affiche près de 10 seniors pour 10 jeunes en 2018, soit un rapport de plus en plus équilibré par rapport aux précédentes années de comparaison. En 2008, nous comptons seulement 6 seniors pour 10 jeunes !

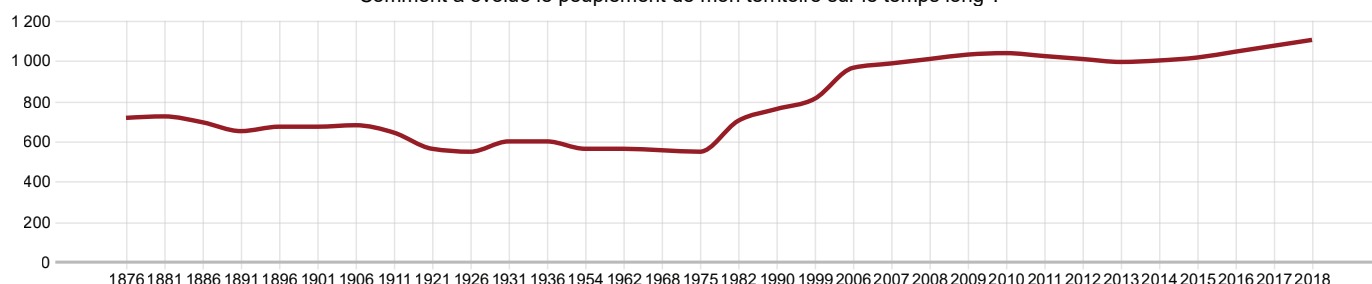
Ce vieillissement de la population est un trait caractéristique des communes de Saintes, Gémazac et leurs environs. Notre commune, dont le bourg dispose de nombreuses commodités, est particulièrement attractive pour les seniors. L'évolution à l'œuvre est donc logique.

Notre collectivité souhaite accompagner ces évolutions démographiques en répondant d'une part, à la nécessité d'encourager le renouvellement générationnel par l'accueil de jeunes familles avec enfants, et d'autre part, aux besoins des personnes âgées en matière d'accès au logement, d'offre de soins, de services et de commerces...

Notre commune porte actuellement divers projets devant répondre à ces enjeux (développement du pôle médical, création de nouveaux lotissements, offre de logements pour personnes âgées...).

La population de 1876 à nos jours

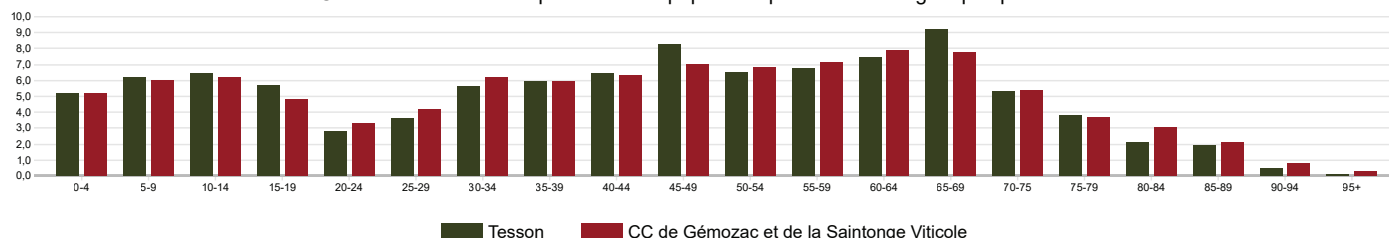
Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP 1876-2017

Age des populations

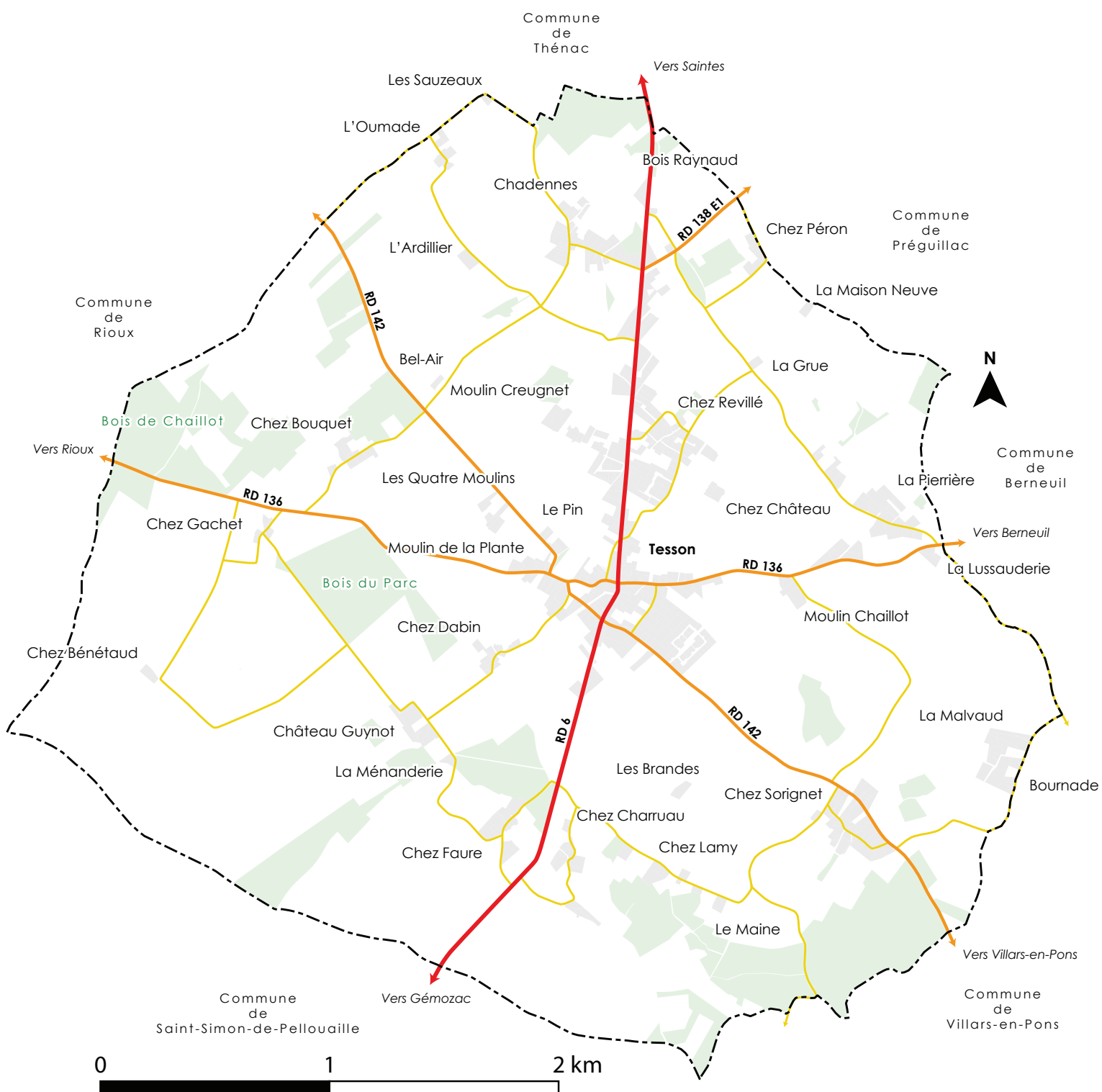
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2018

Parmi les autres indicateurs de la population, en 2018, les ménages de la commune comptent en moyenne 2,3 personnes. Cette moyenne est en diminution, sous l'effet conjugué du vieillissement de la population et de la diversification des modèles familiaux. Ces ménages sont constitués de 32,3 % de couples sans enfants, 30,2 % de couples avec enfants, 7,3 % de familles monoparentales et 27,1 % de ménages unipersonnels.

Les catégories socioprofessionnelles sont essentiellement constituées des retraités (34,2 %), des employés (18,6 %), des professions intermédiaires (15,7 %) et des ouvriers (11,6 %). Le revenu médian par unité de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans) est de 21 120 € (1 760 €/mois), toutes catégories confondues.



Vos services municipaux



La mairie

Notre mairie, au 2, place Monconseil dans le bourg de Tesson, est ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures. Vous y serez accueillis par M^{mes} Fabienne JULLIEN et Célia ENARD.

Vous y trouverez assistance et conseil pour vos démarches d'état-civil, de vie scolaire, de petite enfance, d'urbanisme, ou toute autre question en rapport avec les compétences de la commune.

Il vous est possible de solliciter un rendez-vous auprès de vos élus municipaux en prenant contact au 05 46 91 60 24 aux heures d'ouverture de la mairie, ou à l'adresse suivante : mairie@mairie-tesson.fr

L'agence postale

L'agence postale de Tesson est située au 10, avenue de l'estuaire dans le bourg de Tesson. Vous y serez accueillis par M^{me} Julie GARDRAT, qui vous accompagnera dans l'accès aux différents services de La Poste.

L'agence postale est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures 15 à 12 heures 30, et le samedi de 10 heures à 12 heures. La levée du courrier est effectuée à 11 heures, du lundi au samedi. Vous pouvez contacter l'agence postale au 05 46 91 60 00.

Outre ses services postaux habituels, l'agence dispose d'une tablette numérique, permettant d'accéder à différents services publics sur Internet.

L'atelier municipal

Les agents techniques, M. Bruno ELIAS et Stéphane DEWAELE, assurent quotidiennement de nombreuses missions de maintenance, de rénovation des propriétés de la commune (équipements, logements...) et d'entretien des voiries et des espaces publics. Ils disposent pour cela d'un lieu de travail, de stockage de matériel et diverses machines situé rue de la Forge, dans le bourg.

L'équipe technique a récemment été renforcée par M. Jonathan VRIGNON, arrivé en septembre 2021.

Les agents techniques sont assistés par le personnel de l'ESAT MONTANDON, situé à Gémozac, assurant des prestations d'entretien d'espaces verts pour le compte de la commune.

La médiathèque municipale

La médiathèque de Tesson est ouverte :

- Le mercredi, de 9 heures 15 à 12 heures 15 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 ;
- Le vendredi, de 9 heures 15 à 12 heures et de 15 heures à 18 heures ;
- Le samedi, de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Vous y serez accueillis par M^{me} Eden GIRAUD, qui a remplacé M^{me} Chloé PILLET à partir du mois de septembre. Plus de 6 000 documents sont à votre disposition (romans, documentaires, magazines, CD, bandes dessinées et DVD). De nombreuses nouveautés sont régulièrement proposées grâce aux achats effectués auprès d'une librairie associative « Le Texte Libre », située à Cognac. Ces achats sont réalisés grâce au financement de la commune.

Tous les 6 mois, le passage d'un bibliobus départemental permet un renouvellement de 400 livres et CD adulte et jeunesse. La médiathèque départementale propose également un renouvellement de documents tous les mois.

Si vous avez des demandes particulières (livres, CD, DVD), M^{me} GIRAUD se chargera d'effectuer la réservation souhaitée grâce au portail informatique de la médiathèque départementale.

M^{me} GIRAUD vous fait part de ses coups de cœur chaque premier mercredi du mois, par le biais de la newsletter de la médiathèque qui vous est envoyée sur adhésion.

Les enfants de l'école de Tesson se rendent à la médiathèque le jeudi, où des animations leurs sont également proposées. Le lieu est également ouvert aux assistantes maternelles et à la crèche intercommunale, qui bénéficient également de nombreuses animations proposées au jeune public.

Le Club de lecture se réunit pour partager ses lectures, coups de cœur et avis en toute convivialité. Toutes ces animations sont proposées gratuitement et avec l'appui des bénévoles.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la médiathèque par téléphone au 05 46 90 43 43, ou par mail : bibliotheque-tesson@orange.fr

Les élus de Tesson



Voire maire, Laurent MORICHON, 60 ans
Loueur de meublés professionnels
Conseiller communautaire



Elise BREMONT, 49 ans
Exploitante agricole
Conseillère communautaire



Alain GENEUVRE, 63 ans
Retraité agent SNCF
1^{er} adjoint - Espaces publics



Isabelle JOGUET, 64 ans
Animatrice périscolaire
2^{ème} adjoint - Vie scolaire



Mathieu FAVRIAU, 34 ans
Urbaniste en bureau d'études
3^{ème} adjoint - Urbanisme



Isabelle MONNET, 61 ans
Retraîtée chef de produit
Conseillère municipale



David BAUDRY, 47 ans
Exploitant agricole
Conseiller municipal



Anne-Marie MARTIN, 60 ans
Retraîtée secteur médical
Conseillère municipale



Jacques DUBOIS, 67 ans
Retraité de l'informatique
Conseiller municipal



Frédérique TRASSARD, 51 ans
Responsable commerciale
Conseillère municipale



Laurent ETOURNEAU, 52 ans
Professeur d'histoire-géo
Conseiller municipal



Sabrina MENAND-BOUNNE, 45 ans
Assistante administrative
Conseillère municipale



Régis BRANGER, 62 ans
Exploitant agricole
Conseiller municipal



Gérard BOUTON, 72 ans
Retraité comptable
Conseiller délégué - Finances



Rétrospective de l'action municipale en 2021



Janvier

Dans le fil du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie adopté l'an dernier, la création de nouveaux points d'eau incendie a été étudiée pour protéger le bourg et les villages au regard du risque d'incendie. Le total des investissements en question représente une somme de 97 000 €.

Afin de pouvoir la financer, la commune a sollicité des subventions auprès de l'État et du Département. Ces installations seront réalisées au cours de la période 2021-2022, en fonction du versement des subventions.

Au cours de ce mois de janvier, la commune a également signé une convention avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine en vue de procéder à de futures acquisitions immobilières et foncières dans le bourg. La commune souhaite ainsi se donner les moyens de réhabiliter des logements vacants et les rendre disponibles à la location.

L'EPF a notamment acquis la maison située au 11, avenue de l'Estuaire (achat réalisé durant l'été), pour un montant de 80 000 €. Le bien sera ensuite rétrocédé à la commune par l'EPF, dans un délai de 5 ans.

Par ailleurs, la commune s'est penchée sur la poursuite de l'aménagement du terrain occupé par le garage automobile, à l'entrée Sud du bourg. Le terrain présente une partie vacante (3 500 mètres²) susceptible de permettre l'accueil de nouvelles entreprises. Ce projet d'aménagement a nécessité le lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, réalisée au cours de l'année et entérinée au mois de décembre.

Par ailleurs, des bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées au niveau du pôle médical et de la médiathèque. Celles-ci fonctionnent via l'application Smartphone E-ENERGIZE.

Février

En décembre 2020, Madame Célia ENARD a remplacé Madame Saint-Pol au poste de secrétaire de mairie.

Par ailleurs, la commission municipale d'appel d'offre s'est réunie pour retenir l'entreprise chargée de l'aménagement du nouveau lotissement « Les Châtaigniers », situé entre la rue du Moulin Creugnet et l'impasse des Châtaigniers. L'entreprise COLAS SUD OUEST a été retenue pour une offre financière de 196 000 €.



Travaux du pôle médical (septembre 2020)



Le pôle médical (décembre 2020)



Livraison du pôle médical (mars 2021)



Pose d'une citerne incendie (février 2021)

Ce nouveau lotissement présente une surface aménagée de 14 600 mètres², dont 37 % de surfaces d'espaces verts, voiries et réseau divers. Il est divisé en 16 lots de surface comprise entre 600 et 800 mètres².

Le conseil municipal s'est prononcé pour un prix de vente de 59 €/mètre² afin de permettre à la commune de réaliser une opération financièrement équilibrée.

Concernant le projet de réaménagement du café de Tesson, la commune a procédé à une première étude technique et financière auprès de la Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS), en collaboration avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE).

Un premier projet estimé à 680 000 € a été présenté à la commune. Considérant cette somme trop élevée, le conseil municipal a souhaité étudier un contre-projet. A cet effet, une équipe d'architectes (AUDINET, CAILLAUD-PIGUET) a été missionnée pour son élaboration.

Mars

Le mois de mars a été l'occasion pour le conseil municipal d'aborder une étape importante de la vie communale. Il s'agit du vote du compte administratif relatif à l'exercice budgétaire de l'année 2020.

Ce dernier a été l'occasion pour le conseil municipal nouvellement installé d'apprécier les effets de ses premières décisions sur le budget communal. Il s'agit également d'une étape préalable à l'étude du nouvel exercice budgétaire pour l'année 2021.

Durant le mois de mars, la commune a également réceptionné l'installation de 3 citernes de défense incendie, dans le bourg, à « Chadennes » et « L'Oumade ». Ces installations ont permis à la commune de donner une suite favorable à plusieurs autorisations de nouvelles maisons, jusqu'alors refusées.

La reprise des concessions du cimetière se trouvant en état d'abandon a également été réalisée. 34 concessions étaient concernées. Les travaux ont consisté en la remise en état de ces concessions et le déplacement des exhumations dans un ossuaire communal, pour un investissement de 31 000 €. A l'occasion de ces travaux, la mairie s'est dotée d'un logiciel permettant une gestion dématérialisée du cimetière.

Le nouveau pôle médical de la commune a été inauguré au cours du mois de mars. L'investissement représente une somme de 180 000 €, pour partie financée par la Communauté de Communes de Gémovac et de la Saintonge Viticole. Monsieur MICHAUD, kinésithérapeute, s'est installé dans les nouveaux locaux dès leur ouverture.

Avril

Le mois d'avril a été consacré à la préparation et au vote à l'unanimité, par le conseil municipal, du nouveau budget primitif 2021 et ses budgets annexes. Les investissements prévus dans le cadre de ce nouveau budget ont trait à l'installation de nouveaux points d'eau incendie, aux travaux du cimetière, à la révision du Plan Local d'Urbanisme, à l'équipement du parc et de l'école, à la rénovation de logements, à l'équipement de la salle associative de la médiathèque (ascenseur), à la réalisation de plantations, à l'achat d'équipement pour l'atelier municipal...

Le vote du budget 2021 s'est accompagné du vote du taux (part communale) des taxes locales pour 2021. Il a été décidé unanimement par le conseil municipal d'une légère revalorisation (+0,5 %) en vue de tenir compte de l'évolution des charges contraintes de la commune, telle que l'augmentation du coût des fournitures diverses et des matériaux dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19.

Parallèlement, la commune s'attache à maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Notamment, les choix réalisés dans la gestion du personnel municipal et la sous-traitance de certaines opérations d'entretien à l'ESAT MONTANDON ont permis à la commune de réduire ses dépenses.

Mai

Au cours de ce mois de mai, plusieurs dépenses d'investissement préalablement budgétisées ont été effectivement engagées. Il s'agit notamment de la transformation du terrain de tennis en terrain multisports (installation de buts, filet de tennis amovible, paniers de basket...) et du remplacement de jeux abîmés dans le parc de jeux de la commune. Ces travaux ont été pour partie réalisés par les agents techniques municipaux de la commune.

Il a également été procédé au fleurissement des abords de l'église et de la mairie (création de parterres de vivaces) par l'ESAT MONTANDON. En ce mois de mai, le pôle médical a accueilli une nouvelle praticienne de santé, Madame BARANGER, ergothérapeute.

Par ailleurs, la commune a lancé une étude concernant la réalisation de logements sur le terrain situé à l'arrière de l'office notarial et de la médiathèque. La destination souhaitée pour ces futurs logements est de permettre l'accueil de personnes âgées, qui pourraient ainsi profiter d'un accès direct aux commerces et services du cœur de bourg. La commune s'est rapprochée de la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS), bailleur social, pour réfléchir à la future opération.



En outre, la commune a obtenu un accord auprès du Département pour le réaménagement du parking de l'entrée Sud du bourg, près du salon de coiffure et du terrain multisports, en une aire de covoiturage. Cette dernière sera idéalement située sur la route de Gémozac – Saintes. Les travaux sont prévus en 2022.

La commune a décidé la refonte de son site Internet afin de le conformer aux obligations d'accessibilité pour les personnes souffrant de handicap, et de le rendre plus ergonomique. Le nouveau site Internet a été réalisé par E-MAGENCIA, entreprise située à Pons. Un lien a été mis en place vers l'application INTRAMUROS (sur Smartphone). La commune a pu bénéficier d'une subvention pour le financement de ces investissements numériques.

Par ailleurs, la commune a concrétisé le projet d'un nouveau potager au sein de l'école, avec la participation active de l'équipe enseignante et de l'Association des Parents d'Élèves Tesson – Rioux.

Enfin, les notaires occupant le bâtiment de l'ancienne cantine ont fait connaître à la commune leur souhait de pouvoir étendre leur étude sur la totalité du bâtiment. A cet effet, la commune a proposé à l'Association Communale de Chasse Agréée de quitter le bâtiment.

L'association a été relogée dans des bungalows, installés sur le stade municipal au cours du printemps. En contrepartie et avec son accord, l'Association ne recevra pas sa subvention habituelle en 2022.

Juin

Suite à la désignation de l'entreprise COLAS SUD OUEST pour l'aménagement du nouveau lotissement « Les Châtaigniers », les travaux d'aménagement ont effectivement eu lieu au cours du printemps et ont été réceptionnés durant le mois de juin. La commercialisation des lots a débuté en septembre.

Le mois de juin a également été l'occasion pour le nouveau conseil municipal d'organiser ses premières élections, à l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin. Ces élections se sont déroulées sans difficultés. Elles ont été marquées par une abstention particulièrement importante.

Enfin, au cours de ce mois de juin, la commune a réceptionné les travaux de rénovation du logement situé au 5, avenue Jules Ferry, réalisé pour partie par l'équipe des agents techniques municipaux. Ce logement a rapidement été loué à partir du mois de juillet.

La stratégie communale dans la gestion de son parc immobilier consiste en la conduite de petits travaux périodiques dès que nécessaire, et en la rénovation plus approfondie des logements à l'occasion du départ de leurs locataires.



Réalisation du terrain multi-sports (avril 2021)



Démarrage du lotissement (avril 2021)



Installations de jeux dans le parc (mai 2021)



Création de parterres de vivaces (mai 2021)

Juillet - Août

La pause estivale a été l'occasion pour la commune de conduire différents travaux, notamment au sein de l'école. Le projet de création d'une mini-centrale photovoltaïque sur les toitures des bâtiments de l'école s'est ainsi concrétisé.

L'installation de ces panneaux photovoltaïques a permis à la commune de procéder à la rénovation des toitures de l'école à moindres frais, tout en lui permettant d'apporter sa contribution à la transition énergétique. L'installation permettra de dégager un excédent annuel de production électrique d'une valeur de revente de 1 000 € au bénéfice de la commune.

Il a également été procédé à la pose d'un revêtement souple au pied de la structure de jeux de l'école, et au tracé d'un parcours pédagogique dans la cour.

Concernant l'école, un projet de réaménagement du parking et de l'entrée du site est en cours depuis l'an dernier, conduit avec le Syndicat Départemental de la Voirie. Ce dernier a remis à la commune un avant-projet, validé par l'Architecte des Bâtiments de France. L'investissement représente une somme de 180 000 €. Il s'accompagnera du réaménagement de la rue Jules Ferry par le Département. Les travaux sont souhaités au cours de l'été 2022.

Suite à un état des lieux global des voiries communales, l'entreprise ETATP PICOULET a été missionnée pour la réalisation d'opérations d'entretien et de réparation (arase-ment et stabilisation des bas-côtés, point-à-temps), qui ont été particulièrement nécessaires suite à un hiver pluvieux (montant de 25 000 €).

Enfin, Madame Marie-Laurence MANCEL, ergothérapeute, s'est nouvellement installée dans le pôle médical.

Septembre

Le mois de septembre est le temps de la rentrée scolaire ! La commune constate un effectif total de 89 élèves pour l'année scolaire 2021-2022, contre 96 pour l'année scolaire 2020-2021. L'école compte ainsi 21 élèves de petite et moyenne sections, 22 élèves de moyenne et grande sections, 22 élèves de grande section et CP, et 24 élèves en CP et CE1.

Par ailleurs, la commune a procédé à la réfection des façades des bâtiments de l'épicerie multiservices VIVAL et de la boucherie. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise de M. SEGUIN, installée sur Tesson.

Au cours de ce mois de septembre, le conseil municipal a affirmé son intention de procéder au réaménagement du cœur et de l'entrée Sud du bourg, sur un périmètre préalablement étudié dans le cadre d'un diagnostic du fonctionnement de la zone. Des architectes ont été sollicités pour conduire cette étude (AUDINET – CAILLAUD-PIGUET).



Poursuite du lotissement (juin 2021)



Local de l'ACCA (juin 2021)



Rénovation d'un logement (juillet 2021)



Début des travaux de l'école (juillet 2021)

Celle-ci a pour but d'orchestrer les différents projets conduits par la commune dans le cœur et l'entrée du bourg (réhabilitation du café, abords de l'école, aire de covoiturage, logements pour personnes âgées...).

Dans le cadre de cette démarche, l'étude d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a été commandée auprès du Syndicat Départemental de la Voirie. Ce document aura pour but de planifier l'ensemble des aménagements nécessaires à la mise en accessibilité des équipements et espaces communaux pour les personnes à mobilité réduite (personnes âgées, souffrant d'un handicap, jeunes enfants...).

Enfin, au cours de ce mois de septembre, la commune a accueilli sa nouvelle bibliothécaire, Madame Eden GIRAUD, qui a remplacé Madame Chloé PILLET suite à son départ au mois d'août. L'équipe des agents techniques municipaux a également été renforcée par la venue de Monsieur Jonathan VRIGNON. Ces deux personnes sont employées dans le cadre de contrats subventionnés par l'État.

Octobre

Le mois d'octobre a été l'occasion pour la commune de procéder au réaménagement intérieur du logement situé au 11, avenue de l'Estuaire, récemment acquis via l'EPF Nouvelle Aquitaine, et dans lequel l'occupante du logement de l'ancien café a été relogée.

L'étude du réaménagement des locaux du café s'est poursuivie par la présentation d'un nouveau scénario d'aménagement. Ce dernier retient la création d'une extension sur la façade Sud du bâtiment sous la forme d'une véranda, et le ré-agencement des locaux existants afin de leur permettre d'accueillir un futur restaurant dans les meilleures conditions possibles (cuisine spacieuse, salle de restauration privative pour l'accueil de groupes, vestiaires...).

Monsieur et Madame GAUDRY, gérants du restaurant LE SAINT-HUBERT, ont été associés à cette réflexion, étant à ce jour les candidats les plus disposés à s'installer dans les futurs locaux. Ces derniers leur permettraient de développer leur activité en leur offrant une capacité d'accueil plus importante. L'estimation financière de ce projet est fixée à 450 000 €, soit une baisse importante au regard de la première estimation réalisée par la SEMDAS et le CAUE.

Au cours du mois d'octobre, la commune a également procédé à la remise en location d'un logement situé à l'angle de la rue de la Forge et de l'avenue de l'Estuaire, et a débuté la réalisation d'importants travaux de rénovation dans un logement voisin qui s'étaleront sur l'année 2022.

Enfin, la commune a réceptionné les conclusions d'une étude thermique réalisée sur les bâtiments de l'école afin d'envisager le remplacement de l'actuel chauffage central au fioul, et d'améliorer leurs performances énergé-



Poursuite des travaux de l'école (juillet 2021)



Aménagement extérieur (août 2021)



Réfection de logements (septembre 2021)



Livraison d'une balayeuse (septembre 2021)



Réfection d'un logement (septembre 2021)

tiques. L'étude, réalisée par la Maison Départementale de l'Énergie, a effectivement confirmé la médiocrité de ces performances. La prochaine étape de l'étude consistera en l'établissement de la future solution de chauffage des locaux. Le projet pourra être financé par d'importantes subventions de la part de l'État, incitant les collectivités territoriales à investir dans la transition énergétique des bâtiments publics.

Enfin, au cours de ce mois d'octobre, une enquête publique a été organisée à propos de la modification du Plan Local d'Urbanisme, devant permettre à la commune de supprimer les obstacles à l'aménagement du terrain occupé par le garage automobile.

Novembre - Décembre

Les investissements projetés pour l'école se sont concrétisés, au cours des vacances de la Toussaint, par l'installation de tableaux blancs interactifs dans deux salles de classe de l'école (CP – CE1). Ces derniers sont accompagnés de tablettes à l'attention des enseignantes. Le financement de ce matériel est assuré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) Rioux – Tesson.

Par ailleurs, la salle de réunion située au premier étage de la médiathèque a été équipée d'un ascenseur extérieur afin de la conformer aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les locaux du premier étage de la médiathèque, accueillant l'association Ordi Facile dispensant des cours de facilitation à l'accès aux outils numériques, nécessitaient cet équipement compte-tenu de la présence de personnes âgées parmi les bénéficiaires.

Durant ce mois de novembre, la campagne de numérisation des actes d'état-civil de la commune s'est poursuivie, avec la numérisation d'archives répondant à 1930. Cette numérisation facilitera ainsi les recherches des actes d'état-civil par le personnel de la mairie dans l'exercice de ses missions quotidiennes.

La commune a également concrétisé un projet de mutualisation de moyens techniques et matériels entre les communes de Tesson, Chermignac, Courcoury, Préguiillac, Thénac et les Gonds. Ce projet de mutualisation prendra la forme d'une « entente intercommunale ». Elle permettra aux communes membres de partager du matériel, ou encore de procéder à des achats groupés à tarifs préférentiels.

Enfin, le mois de novembre a été l'occasion pour les élus de notre conseil municipal de rencontrer la population à l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre, et du « repas des aînés » qui s'en est suivi.



Allées du cimetière (octobre 2021)



Aménagements de voirie (octobre 2021)



Équip. numérique de l'école (nov. 2021)



Commémoration du 11 Novembre



Repas/spectacle du 11 Novembre

Le point sur les finances communales

Le compte administratif de l'année 2020 nous permet de vous restituer une rétrospective financière des premiers pas réalisés par notre équipe municipale nouvellement installée depuis le mois de mai 2020.

Ce compte administratif est établi par le maire. Il doit être rigoureusement identique au compte de gestion qui lui, est établi par le comptable public chargé de percevoir les recettes et de régler les dépenses pour le compte de la commune. Et oui, le maire ne dispose pas directement du chéquier de la commune, et ne peut directement percevoir les recettes qui lui sont dues... Il s'agit du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable.

Enfin, l'ensemble des comptes de la commune peut faire l'objet d'un contrôle de la part de la Cour Régionale des Comptes. Aussi, le maire doit conduire une gestion budgétaire quotidienne particulièrement rigoureuse. Il n'est pas rare que le comptable public demande au conseil municipal de prendre des délibérations pour améliorer la conformité de telle recette ou telle dépense aux règles comptables imposées aux communes.

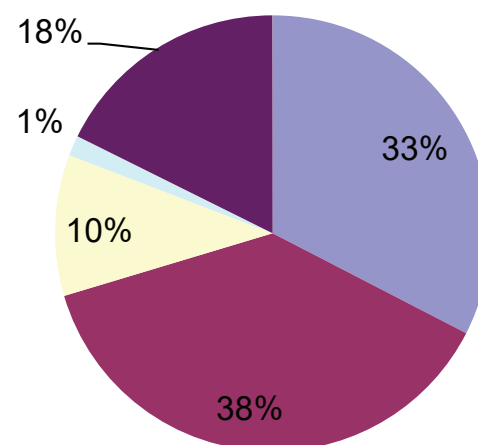
Ce compte administratif 2020 se décline en un budget principal assorti de budgets annexes. Les dépenses et recettes sont séparées en deux sections dites de fonctionnement et d'investissement. Chaque dépense doit être rigoureusement équilibrée par une recette correspondante. Par ailleurs, le budget de la commune est essentiellement constitué de la section de fonctionnement.

Le résultat affecté à la section de fonctionnement est de 116 924 €. S'ajoute le solde des résultats des exercices antérieurs non-consommés, pour un résultat final à affecter de 641 847 €. Concernant la section d'investissement, celle-ci présente un résultat de 324 597 €. Il convient d'en soustraire les « restes à réaliser », de 277 661 €, s'agissant des dépenses budgétisées mais non-réalisées à la date de clôture du budget.

L'excédent de 46 936 € contribue à l'équilibre du budget. La section d'investissement est ainsi abondée par les excédents de fonctionnement, qui, déduits du remboursement de l'emprunt, correspondent à l'autofinancement. Le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement est ainsi de 688 783 € pour l'exercice 2020.

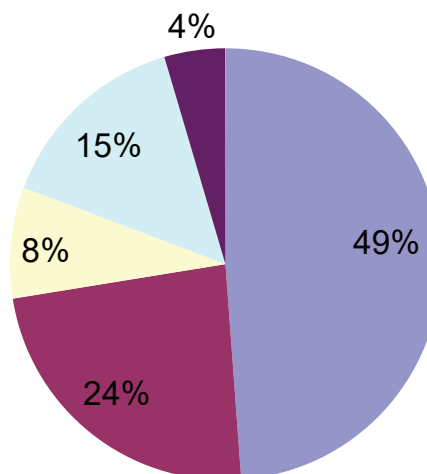
Les « restes à réaliser » ont notamment trait à divers investissements relatifs à l'installation de citernes de défense incendie, aux frais engagés dans la révision du PLU, à l'achèvement de la construction du pôle médical, aux travaux de réfection de voiries ainsi qu'à diverses opérations (couvertures sur logements communaux, reprise des concessions du cimetière...).

Dépenses de fonctionnement au 31/12/2020



- Charges à caractère général
- Charges de personnel (hors SIVOS*)
- Charges de personnel SIVOS*
- Charges financières
- Autres

Recettes de fonctionnement au 31/12/2020



- Impôts et taxes
- Dotations, subventions
- Produits des services, domaine
- Produits de gestion courante
- Autres

Les opérations soldées, relevant des exercices antérieurs, correspondent au réaménagement de la salle multi-activités et de l'actuel office notarial (ancienne cantine scolaire).

Les dépenses de fonctionnement ont essentiellement trait aux charges de personnel, à raison de 234 443 €, mais sont appelées à baisser du fait du départ de certains agents et de la passation d'un contrat de sous-traitance (ESAT MONTANDON). Viennent s'ajouter, l'entretien des bâtiments, des voiries et des biens communaux, ou l'achat de fournitures et de petits matériels d'entretien.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux dotations de l'État (DGF), aux impôts et taxes, et aux revenus générés par les immeubles (locations). Les impôts et taxes ont généré 292 209 € en 2020. Hormis le choix d'augmenter les taux en vigueur, ce poste de recettes peut également s'accroître avec l'arrivée de nouveaux ménages sur la commune, d'où le besoin d'entretenir le bon rythme de la construction.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dotation forfaitaire versée par l'État, est de 81 380 € en 2020. Cette dotation accuse une forte baisse depuis 2013, mais est en légère augmentation en 2020. Par ailleurs, les revenus générés par les immeubles (locations, à l'exception des immeubles commerciaux du bourg, dont les revenus sont enregistrés au sein de budgets annexes) s'élèvent à 108 092 € en 2020.

Ainsi, le total des recettes représente un montant de 737 320 €. Les dépenses et recettes présentent ainsi un excédent de 116 924 €, lequel est attribué à la section d'investissement. Il convient d'en déduire le remboursement de la dette de la collectivité afin de déterminer la marge d'auto-financement offerte à la commune. En 2020, celle-ci s'élève à un montant de 76 515 €.

Bien que non-négligeable, cette capacité d'auto-financement s'est avérée limitée. La commune a donc consolidé le financement de ses investissements par des demandes de subventions.

Les grands postes de dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2020 correspondent notamment à l'installation de citernes incendie (49 114 €), aux travaux du pôle médical (153 888 €) aux travaux de la salle multi-activités réalisés en 2019, et à divers autres investissements (voiries...).

Les recettes d'investissement ayant permis de financer ces projets sont notamment le FCTVA (31 293 €) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (133 630 €). La commune a également bénéficié du reversement des amendes de police, pour 27 967 €.

Quelques adresses utiles



Accompagnement à domicile

Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole - 32, avenue de la Victoire - 17260 GEMOZAC - [Tel](tel:0546945019) : 05 46 94 50 19

Réseau France Services

Pons - 17 rue Charles de Gaulle, 17800 PONS - [Tel](tel:0546926271) : 05 46 92 62 71 - [Mail](mailto:pons@france-services.gouv.fr) : pons@france-services.gouv.fr
Cozes - 8 Rue de l'Hôtel de Ville, 17120 COZES - [Tel](tel:0546908667) : 05 46 90 86 67 - [Mail](mailto:centresociaux-arcenciel@france-services.gouv.fr) : centresociaux-arcenciel@france-services.gouv.fr

Documents d'identité

Pour une demande de Carte Nationale d'Identité, il faut vous adresser à un guichet municipal disposant d'une station d'enregistrement. Pons est la commune située au plus proche de Tesson - [Tel](tel:0546914646) : 05 46 91 46 46

Vous pouvez également effectuer une pré-demande dématérialisée sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (<https://ants.gouv.fr/>).

Transports

Service de transport à la demande de la Région Nouvelle Aquitaine - 20, rue de la Somme - CS 10410 - 17024 LA ROCHELLE - [Tel](tel:0800730146) : 0 800 73 01 46 - [Mail](mailto:tad17@nouvelle-aquitaine.fr) : tad17@nouvelle-aquitaine.fr

Les horaires du service sont disponibles sur <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/homepage>

Ordures ménagères

Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole - Service environnement - 32-34, avenue de la Victoire - 17260 GEMOZAC - [Tel](tel:0546948798) : 05 46 94 87 98

Déchèterie de Gémozac - Les Chassières - 17260 GEMOZAC - [Tel](tel:0546947430) : 05 46 94 74 30

Horaires : 9 heures - 12 heures, 13 heures 30 - 17 heures, du lundi au samedi durant toute l'année

Pour toutes autres coordonnées :
<https://lannuaire.service-public.fr/>



La Fibre Optique arrive à Tesson !



La Fibre Optique, c'est quoi ?

Tout comme l'ADSL, la fibre optique permet le transfert d'informations sur les réseaux informatiques. Il s'agit en fait d'un câble qui contient des fils en verre, de l'épaisseur d'un cheveu, qui conduisent la lumière. Ce sera cette lumière qui sera transportée sur les réseaux et interprétée au moment de la réception.

Avec la Fibre Optique, il vous sera possible d'obtenir un débit quatre fois plus rapide qu'avec l'ADSL. Ce débit peut atteindre les 200 Mb/seconde au moment de la réception. Autre avantage, la fibre optique se propage sur de longues distances. Le débit reste ainsi stable, même à une distance importante des Nœuds de Raccordement Optique (NRO).

La construction, l'exploitation et la commercialisation du réseau Fibre Optique en Charente-Maritime est confiée à Charente-Maritime THD, qui a remporté l'appel d'offre de Délégation de Service Public (DSP) pour une durée de 25 ans. Il s'agit d'une filiale du groupe Orange.

Enfin, la Fibre Optique sur Tesson !

Grâce au Département et en particulier à l'implication de M^{me} Sylvie MERCIER, conseillère départementale en charge du numérique, Tesson va enfin être raccordé au réseau Fibre Optique.

Si les conditions sanitaires le permettent, nous pouvons espérer une couverture complète de la commune en 2022. Les travaux vont commencer dès le début de l'année.

Tesson abritera le futur Nœud de Raccordement Optique (NRO) qui permettra l'accès au très haut-débit à notre commune, mais aussi aux communes environnantes.

Important à savoir !

Ces travaux nécessitent d'importants moyens matériels. Quelques désagréments sont à prévoir sur les voies publiques (routes barrées, opérations d'égouttage, voiries temporaires...). Nous devons en passer par là !

La distribution de la Fibre Optique s'effectuera à l'identique du réseau Télécom actuel. Néanmoins, ce futur réseau Fibre Optique sera aménagé en souterrain. Ceci est valable pour le domaine public, sauf quelques cas particuliers, comme pour le domaine privé.

Si votre raccordement est aérien, n'espérez pas un raccordement souterrain, ou l'inverse, sauf si vous anticipez un raccordement à vos frais. Si vous n'êtes pas raccordés au

réseau Télécom existant (génie civil, fourreaux et regards), vous ne pourrez pas être raccordés au réseau Fibre Optique. La continuité de la Fibre Optique doit être totale. Il est donc hors de question de se raccorder sur une installation existante. Vous en perdriez tout le bénéfice.

Durant le déploiement du réseau Fibre Optique, vous serez susceptibles d'être contacté par divers opérateurs ou autres sous-traitants.

Ne payez rien, n'acceptez aucun raccordement par téléphone. Un accord verbal suffit pour vous engager contre votre gré. **Le raccordement complet jusqu'à la prise de votre salon est gratuit.**

Vous n'aurez à payer que votre abonnement à l'opérateur choisi et les frais de mise en service. Dans un premier temps, seuls trois opérateurs seront éligibles, à savoir Orange, Free et Bouygues Telecom. Un accord est en attente avec SFR.

Les intervenants disposent de véhicules siglés et d'une carte professionnelle. N'hésitez pas à la solliciter en cas de doute. Egalement, signalez toute intervention suspecte auprès de la mairie par téléphone aux heures d'ouverture, par l'application Intramuros ou par mail.

Si vous ne souhaitez pas être raccordés au futur réseau Fibre Optique, vous êtes libres de votre décision. Le réseau ADSL demeurera opérationnel jusqu'en 2030. Ensuite, les câblages existants seront progressivement retirés.

Comment préparer le raccordement de mon habitation ?

Le raccordement au réseau Fibre Optique est une opération qui doit être minutieusement préparée, sous peine de voir repartir le technicien avec un rapport d'échec. En effet, pour amener le réseau Fibre Optique chez vous, le technicien va utiliser les gaines vertes de France Télécom, partant du regard prévu à cet effet en limite de votre propriété et du domaine public, et qui aboutissent généralement au niveau de votre compteur électrique via un boîtier spécifique.

Le plus prudent est de vous assurer que cette gaine est bien accessible. Si vous avez fait construire votre maison, il peut être intéressant de réouvrir les plans pour vérifier le passage de cette gaine et surtout, s'il n'existe pas de regard intermédiaire.

Dans ce cas, le technicien passe son aiguille et ne parvient pas à ressortir à l'autre extrémité. Si ce regard n'est plus visible, il se peut que le technicien conclut à un échec de raccordement.



LA FIBRE POUR TOUS

Le Département de la Charente Maritime a confié sa Délégation de Service public à Charente Maritime Très Haut Débit pour couvrir la totalité des logements en fibre optique à l'horizon 2023.

UN INVESTISSEMENT PARTAGÉ DE **326 M€**

- ✓ **Financements privés :280 M€ (86%)**
- ✓ **Financements publics :46 M€ (14%)** dont:
 - Etat et Région : **34,3 M€**
 - Département : **11,7 M€**
 - Communes : **0 €**

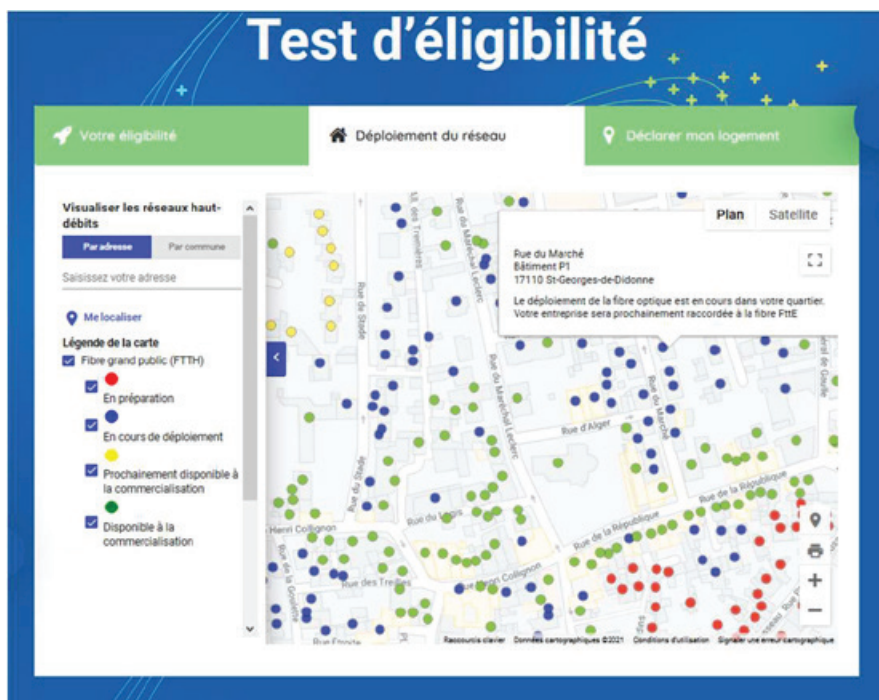


Pour vérifier l'éligibilité de votre maison d'habitation ou local commercial, rendez-vous sur le site de Charente-Maritime Très Haut Débit :

www.charentemaritimetreshautdebit.fr

Ensuite, cliquez sur : **Tester mon éligibilité** et renseignez votre adresse ou votre numéro de téléphone fixe.

Pour plus d'information, l'onglet **Déploiement du réseau** vous permettra de suivre l'avancée du déploiement dans la commune :



Votre adresse n'est pas répertoriée ou mal référencée ?



Cliquez sur l'onglet



Déclarer mon logement

pour mettre à jour vos coordonnées.



Si vous avez acheté une maison, il est possible que vous ayez des doutes sur votre installation. Tentez d'observer l'installation existante, et vérifiez s'il n'existe pas de trappe dans votre terrain qui pourrait être un point de passage intermédiaire.

Dans le doute, si la maison est trop ancienne et que vous ressentez de grosses incertitudes sur le cheminement du réseau, créez un nouveau passage. Dans ce cas, ayez le réflexe de profiter de travaux de terrassement pour tirer quelques gaines... A bon entendre !

Où faire arriver la Fibre Optique dans mon habitation ?

L'arrivée de la Fibre Optique à la maison est une bonne occasion pour envisager le déplacement de l'arrivée existante, bien souvent située dans le garage, la cave ou l'entrée du logement. Si la Fibre Optique emprunte le chemin de la gaine Télécom, elle peut parfaitement continuer son chemin à travers le logement pour atterrir à un autre emplacement.

C'est d'ailleurs l'occasion d'y réfléchir en amont. Profitez-en pour faire arriver la Fibre Optique à l'emplacement le plus judicieux pour vos usages actuels et futurs.

Quels équipements envisager après raccordement ?

Qui dit Fibre Optique dit gros débit Internet ! Avec un débit proche de 100 Mb/seconde, il faut que le réseau domestique suive ! Il est alors temps d'envisager le remplacement de votre récepteur afin de vous permettre d'utiliser toute la puissance offerte par ce nouveau réseau.

Le matériel Gigabit est généralement requis afin de profiter pleinement de la Fibre Optique. Si la majorité des cartes réseau sont aujourd'hui en Gigabit, ce n'est peut-être pas le cas de votre matériel actuel. Pensez-y !

Le réseau Wi-Fi

Les dernières solutions basées sur le Wi-Fi maillé (MESH), fonctionnant par l'intermédiaire de points d'accès répartis dans l'habitation, permettent une excellente qualité de couverture et des débits très élevés.

Avec ce système, où que vous soyez dans la maison, garage, extérieur, rez-de-chaussée ou étage, vous aurez toujours un débit supérieur à 50 Mb/seconde. C'est également un système qui permet de diffuser jusqu'à quatre réseaux Wi-Fi différents dans la maison depuis les mêmes points d'accès. De quoi dissocier vos réseaux sans fils pour des utilisations diverses (navigation personnelle, invitée, réseau dédié aux objets connectés...).

Également, n'oubliez pas de préparer votre ordinateur ! Un grand nettoyage s'impose (vérification des mises à jour, de l'état de la machine...) afin de profiter de la pleine puissance de la Fibre Optique. Sans cette opération, vous risquez de ne constater qu'une maigre différence avec le réseau ADSL actuel !

Si vous n'êtes pas rompus à cet exercice, **n'hésitez pas à adhérer à notre dynamique association tessonaise Ordi Facile, qui saura vous aider et vous conseiller.**

Pour profiter de l'ADSL ou de la Fibre Optique, élaguez !

Le réseau Internet s'est imposé comme un outil indispensable dans nos activités quotidiennes. Or, saviez-vous que la pérennité des réseaux de desserte de l'Internet est, entre autre chose, conditionnée par l'entretien régulier de la végétation présente à leurs abords ?

En effet, l'absence d'entretien des arbres et autres végétaux fragilise les infrastructures et renforce le risque de chutes de poteaux ou de coupures de câbles, notamment lors d'épisodes climatiques sévères (tempêtes, chutes de neige), qui provoqueront l'interruption des services de télécommunications.

Par ailleurs, saviez-vous également que le déploiement de la Fibre Optique peut nécessiter un élagage préalable de la végétation dans les zones concernées par les futurs travaux ? A défaut, les opérations d'élagage peuvent être réalisées par l'opérateur des travaux, et refacturées à votre adresse.

Vous avez donc la responsabilité de l'entretien, à titre préventif, de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication. L'élagage de vos arbres aux abords du domaine public doit ainsi être correctement effectué.

Alors pour rester branché et pour accueillir la Fibre Optique chez vous, pensez à élaguer !

- Le recours à un professionnel est recommandé, notamment en cas de situation dangereuse ou complexe ;
- Lors de l'aménagement de votre jardin, pensez à choisir judicieusement vos essences végétales ainsi que leur emplacement afin de faciliter leur élagage.

Pour en savoir plus : <https://youtu.be/iP1h6GR4jSs>

Vous voilà à présent informés et prêts à accueillir la Fibre Optique dans votre maison quand le moment sera venu !

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Une loi durcissant la lutte contre l'étalement urbain

Avez-vous entendu parler du projet de loi « Climat et Résilience » débattu ce printemps et cet été par le gouvernement et le parlement ? Cette nouvelle loi est entrée en vigueur le 22 août dernier.

Cette loi expose l'objectif d'un « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050, lequel sera décliné, pour chaque décennie intermédiaire, par une division par deux des surfaces consommées par l'urbanisation dans les documents d'urbanisme locaux. Peu de médias en ont parlé en termes explicites.

Le législateur part du principe que l'étalement urbain, trop important et rapide en France, notamment de par notre attachement à la maison individuelle avec jardin, ne permet pas le respect de l'objectif d'un maintien du réchauffement climatique à un niveau en deçà de +2°C par rapport à l'ère pré-industrielle.

Quelle est conséquence pour notre commune ? Nous allons être contraints de nous astreindre à une consommation d'espace fortement réduite dans le cadre de notre nouveau PLU, nécessitant de reclasser certains terrains, actuellement constructibles, en zone non-constructible.

Pour rappel, le maire ne peut s'engager sur la signature d'un acte administratif ne respectant pas la loi ! En dernier ressort, le préfet est susceptible de déférer l'acte illégal au tribunal administratif. Nous éviterons donc d'en arriver à cette situation en ce qui concerne notre nouveau PLU...

Le point à la fin de l'année 2021

Au cours de cette année 2021, nous avons pu poursuivre assidûment la révision générale du PLU, débutée en 2020.

Un projet de développement du territoire a été établi, et des zones pressenties pour accueillir de nouvelles habitations ont été choisies dans le prolongement du bourg.

Ce projet a été présenté aux « personnes publiques associées » (État, Région, Département, Chambre d'Agriculture, Pays de Saintonge Romane...) le 21 septembre. Il s'en est suivi l'exposé des grandes lignes de ce projet à la population lors de la réunion publique du jeudi 23 septembre.

A ce jour, la position des « personnes publiques associées » sur ce projet de PLU est incertaine. Si certains organismes affichent leur soutien explicite au projet porté par

notre commune, comme le Pays de Saintonge Romane, d'autres affichent une plus forte suspicion, tels que l'État et la Chambre d'Agriculture. En cause, les prévisions de consommation d'espace affichées dans ce nouveau PLU.

Ce dernier table sur une croissance résidentielle de +5 logements/an à l'horizon 2030, pour une consommation d'espace totale, en extension sur des terrains agricoles ou naturels, de 2,5 hectares. Face à ces chiffres, l'Etat nous a fait valoir que la mobilisation de la trentaine de logements vacants comptabilisée sur notre commune pourrait permettre de réduire cette consommation d'espace !

Quant aux velléités des propriétaires sur le maintien de leurs terrains en zone constructible, celles-ci sont tout simplement ignorées. C'est dans ce climat de contraintes que nous travaillons, et que la plupart d'entre-vous ignorent.

Nous ne pouvons donc que vous rappeler l'imminence d'un changement de statut réglementaire d'un certain nombre de terrains sur la commune, que nous serons forcés de reclasser en zone non-constructible dans ce nouveau PLU... Cette politique est également à l'oeuvre sur d'autres communes voisines de Tesson. Nous ne sommes pas un cas isolé !

Il est donc temps, pour ceux d'entre vous souhaitant réaliser des projets de vente ou de construction, de les mener rapidement à leur terme au cours de cette année 2022.

Quelle sont les échéances à venir ?

Nous souhaiterions conduire la fin de cette étude de révision du PLU au plus tard pour la fin de l'année 2022, sans certitude quant au respect de cette échéance. D'ici ce terme :

- Vous serez avertis des évolutions du dossier dans les prochaines parutions de la lettre municipale au cours de l'année ;
- Vous serez prévenus de l'enquête publique portant sur ce futur PLU via les différents supports de communication de la mairie ;
- Une nouvelle réunion publique vous sera proposée afin de préciser les modalités de cette enquête publique ainsi que les grandes lignes de ce projet de PLU.



La protection animale

Le sujet de la protection animale fait partie de notre quotidien. En effet, le maire, avec l'assistance de ses adjoints, est responsable de la sécurité publique sur le territoire de la commune. Le maire se trouve notamment responsable de la prise en charge et de la gestion des animaux errants.

Nous sommes, comme partout ailleurs, confrontés au phénomène d'abandon des animaux de compagnie, avec toutes les contraintes que cela implique en termes de respect de l'environnement, du bien-être animal et de la sécurité publique. Nos animaux domestiques ne peuvent être livrés à eux-mêmes sans risque pour leur santé et la sécurité de tous.

N'ayant pas les compétences techniques pour exercer seule cette mission de prise en charge des animaux errants, notre commune s'accompagne de professionnels. Nous travaillons en particulier avec l'ÉLEVAGE DES MILLE FONTAINES, situé sur Tesson.

Dans le cas où nous serions contraints de capturer un animal errant, ce dernier serait livré à la Société Protectrice des Animaux de Saintes. L'animal est alors gardé jusqu'à sa réclamation par son propriétaire. Lorsque l'animal peut être identifié, son propriétaire est contacté pour accélérer la restitution. Attention, les frais engagés par la mairie sont facturés au propriétaire !

Il convient de rappeler que l'identification des chiens et chats de compagnie est une obligation légale qui les protège. L'identification permet d'enregistrer les animaux dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France.

L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie ! Ainsi, tout animal cédé ou acheté doit avoir été identifié au préalable pour assurer sa traçabilité.

Cette identification doit être effectuée avant l'âge de 4 mois pour les chiens et 7 mois pour les chats.

Pourquoi faut-il identifier son animal de compagnie ?

- Pour faciliter, dans toutes les circonstances, les recherches de l'animal.
- En cas de perte, la recherche d'un animal de compagnie est facilitée s'il a une identité. Un animal identifié a 90% de chances d'être rendu à son propriétaire, contre 15% seulement s'il ne l'est pas. Cela permet également de réduire les risques de vol.



- Si l'animal de compagnie a disparu du domicile, il est alors considéré comme en divagation. Un animal non identifié et conduit à la fourrière peut être euthanasié ou stérilisé à la demande du maire de la commune où il a été retrouvé.

Les cas d'abandon sont particulièrement importants chez les chats domestiques, notamment lorsque leurs propriétaires ne sont pas vigilants au contrôle de leur reproduction. En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à des centaines de chatons !

Non-seulement, un chat abandonné est en danger, mais il fragilise la biodiversité en se nourrissant des petits animaux de nos campagnes afin de survivre dans un environnement qui lui est hostile.

A cet égard, la stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Il est donc important que les propriétaires de chats domestiques stérilisent leur animal pour que les abandons de portées de chatons non-désirées cessent, et pour mettre un terme aux flux de chats livrés à la rue.

La rénovation de notre station d'épuration

Comme nous vous l'avions exposé au cours de précédentes parutions municipales, la station d'épuration de notre commune fait actuellement l'objet d'une rénovation complète, assortie d'une extension de sa capacité de traitement.

Le syndicat départemental Eau 17 est maître d'ouvrage de ce projet, compétent en matière d'assainissement collectif au nom de la commune. La société ERCTP a été missionnée pour les travaux.

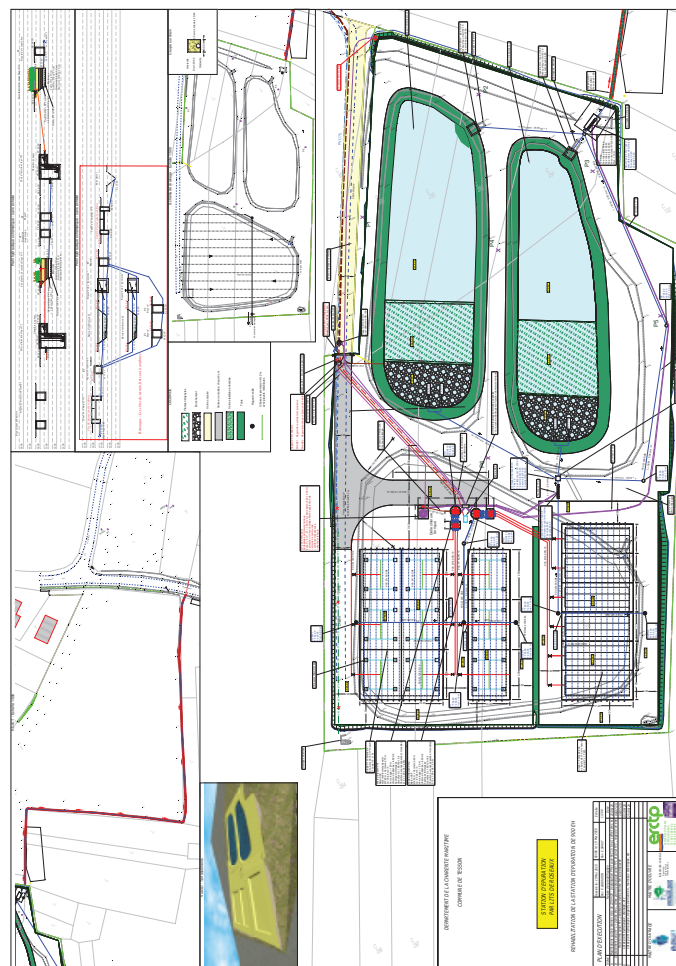
La première phase des travaux a été réalisée sur la période 2020-2021. Elle s'est traduite par la création d'une nouvelle station de type filtres plantés de roseaux, à la place de la première lagune de l'ancienne station d'épuration, augmentant sa capacité de 700 à 900 équivalent-habitants.

Au cours de cette transformation, la station d'épuration a donc fonctionné en mode dégradé, le traitement n'étant assuré que par les seconde et troisième lagunes. La mise en service des filtres plantés de roseaux a été effectuée en mai 2021. Le traitement des eaux usées est donc à nouveau complet depuis cette date.

La seconde phase des travaux, en cours, consiste en l'aménagement d'une zone de rejet végétalisée comme exutoire des eaux usées traitées. Cette zone est actuellement aménagée à l'emplacement des seconde et troisième lagunes de l'ancienne station d'épuration.

Ces deux lagunes ont été préalablement curées, et les boues issues de ce curage ont été évacuées pour recyclage (compostage, épandage agricole). Cette opération de curage, sous la responsabilité du syndicat départemental Eau 17, a eu lieu en octobre 2021, plus tardivement que prévu, car il n'a pas été possible d'évacuer les boues en épandage agricole, du fait des contraintes sanitaires liées au COVID-19.

L'entreprise ERCTP interviendra à nouveau en mars 2022 pour achever la création de la zone de rejet végétalisée, qui sera définitivement mise en service au mois de mai, en fonction des conditions météorologiques.



Exemple d'une station à filtres plantés



Des nouvelles de la médiathèque

Informations utiles

Pour rappel, Madame Eden GIRAUD, bibliothécaire, vous accueille à la médiathèque de Tesson aux horaires suivants :

- Le mercredi, de 9 heures 15 à 12 heures 15 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 ;
- Le vendredi, de 9 heures 15 à 12 heures et de 15 heures à 18 heures ;
- Le samedi, de 9 heures 30 à 12 heures 30.

La médiathèque est ouverte à tous et toutes ! L'adhésion est gratuite pour les moins de 18 ans, ou 7 € par foyer.

Madame GIRAUD se tient à votre disposition pour vous faire part de ses derniers coups de coeur et vous orienter vers de nouvelles découvertes littéraires.

Les derniers événements de la médiathèque

Un « café presse » s'est déroulé le 26 novembre et a permis aux participants d'échanger sur des articles, magazines et journaux autour d'un café ou d'un thé. Les échanges sont accompagnés d'une expérience sur la transformation du café, de son grain à la poudre jusqu'à la boisson !

Le 11 décembre, une lecture de Kamishibai (petit théâtre japonais animé) a été proposée aux enfants. Deux contes de Noël ont été lus (« La légende du Sapin », « Le Cadeau de Caro »).

Du 25 novembre au 17 décembre, une malle de jeux de société a été mise à disposition auprès du public. Ces jeux demeurent à votre disposition.

Une exposition participative

Depuis le mois d'octobre, Madame GIRAUD vous invite à participer à une exposition alimentée en permanence par vos décorations et créations artistiques.

Il n'est pas trop tard pour participer ! Vous pouvez apporter vos créations (écrits, peintures...) en lien avec la culture, la lecture, l'histoire, et partager vos talents ! Vous pouvez venir déposer puis reprendre vos créations quand vous le souhaitez, au gré de vos envies.

Madame GIRAUD remercie les bénévoles de l'Atelier libre dessin aquarelle pour avoir déposé leurs toiles, ainsi que les adhérents pour leur participation.



Médiathèque Tesson

Horaires	
Mercredi : 9h15-12h15 13h30- 17h30	7 Documents par adhérent pour 5 semaines:
Vendredi : 9h15- 12h 15h- 18h	3 Livres, 2 CD, 1 DVD, 1 Revue
Samedi : 9h30- 12h30	

GRATUIT POUR LES MOINS
DE 18 ANS
COTISATION ANNUELLE DE
7 EUROS PAR FOYER SI UN
ADULTE (OU PLUS)



Mise en place d'une mutuelle communale



Entre nous, c'est humain

<https://www.mutualia.fr/>

De quoi s'agit-il ?

La Mairie de Tesson et Mutualia Alliance Santé, dont l'agence locale est située à Saintes, ont créé un partenariat permettant à tous les habitants de la commune d'accéder à une offre de complémentaire santé avec plusieurs niveaux de garanties, à des tarifs privilégiés.

Compte tenu du coût actuel de la mutuelle dans un budget familial, notre collectivité a souhaité, avec ce projet solidaire, vous offrir la possibilité de bénéficier d'une garantie santé optimale à tarifs négociés.

Cette offre vise ainsi à pallier aux déséquilibres créés par la mise en place de contrats santé obligatoires dans les entreprises privées, qui laissent une partie de la population (inactifs, retraités, personnel de la fonction publique) hors des offres privilégiées.

A qui s'adresse cette offre ?

Cette offre s'adresse à tous les habitants de la commune, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, et sans condition de ressources !

Quels avantages ?

- Des tarifs négociés ;
- 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins de chacun ;
- Des conseillers Mutualia de proximité, avec des permanences en mairie ;
- Un remboursement simplifié avec les principaux régimes obligatoires ;
- Un réseau de partenaires opticiens et une assistance 24h/24 et 7j/7.

N'hésitez pas à venir vous informer, obtenir un devis, et à comparer avec votre mutuelle actuelle !

Un conseiller se tiendra à votre disposition, pour des rendez-vous à domicile ou lors de permanences qui se dérouleront à la mairie :

Le 3^{ème} Mercredi du mois, de 10 heures à 12 heures

Votre conseiller de proximité :

M. Alexandre YACOURB – 06 23 42 46 55

Mutualia Alliance Santé - Agence de Saintes, 1 boulevard Vladimir, 17100 SAINTES



Devenir accueillant familial



Le Département recherche des accueillants familiaux pour personnes âgées ou adultes sujets à un handicap.

Qui peut devenir accueillant familial ?

Vous êtes à la recherche d'un emploi ou vous envisagez une reconversion professionnelle ?

Vous souhaitez travailler chez vous ?

Vous disposez d'un logement accessible aux personnes à mobilité réduite (chambre au rez-de-chaussée, salle d'eau et toilettes adaptées à la dépendance ou au handicap) ?

Vous appréciez les échanges, le partage, la solidarité avec les personnes âgées ou en situation de handicap ?

Alors, vous pouvez devenir accueillant familial.

Aucun diplôme n'est exigé !

En quoi consiste le métier d'accueillant familial ?

- Vous hébergez les personnes accueillies (3 personnes maximum) et garantissez leur bien-être physique et moral.
- Vous préservez leur santé et leur sécurité et respectez leurs liens familiaux et amicaux.
- Vous assurez les repas, les soins (sauf infirmiers), des activités communes, les courses, le ménage, le blanchissage, le voiturage.

Votre revenu

- Vous percevez une rémunération pour le temps consacré à chaque pensionnaire, soit 1300 € par mois en moyenne, en accueillant une personne à temps plein (montant variable selon le niveau de dépendance ou du handicap de la personne accueillie et le confort du logement).
- Vous recevez un loyer pour l'espace de vie mis à disposition.
- Vous touchez une indemnité d'entretien pour les charges de la vie quotidienne.
- Vous bénéficiez d'une couverture sociale et d'une cotisation à la retraite.

Votre formation

- Vous suivez une formation initiale et continue tout au long de votre agrément.
- Vous bénéficiez d'un suivi régulier à domicile par une équipe de professionnels.

Vous souhaitez devenir accueillant familial ?

Téléchargez le dossier de demande d'agrément ou demandez un dossier par courrier, et transmettez votre dossier de demande d'agrément au Président du Département de la Charente-Maritime.

Votre contact :

Direction de l'autonomie, prévention et vie à domicile - Service Accueil familial

05 46 31 73 36 - 05 46 31 73 32

da-esms@charente-maritime.fr

Département de la Charente-Maritime - 85 boulevard de la République, CS 60003, 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9



Les métiers du grand âge recrutent

Aide à domicile, auxiliaire de vie sociale... retrouvez plus d'une centaine d'offres d'emploi à pourvoir en Charente-Maritime.

De quoi s'agit-il ?

Vous êtes intéressé par des métiers où le rapport humain est essentiel ? Vous aimez vous sentir utile ?

En Charente-Maritime, plus de 9 000 personnes de plus de 60 ans connaissent une perte d'autonomie. Entretien du logement, aide au lever ou aux courses, préparation de repas, sont autant de tâches qui nécessitent un accompagnement régulier.

Des métiers d'avenir

Avec ou sans diplôme, plus d'une cinquantaine de structures d'aide à domicile recrutent dans les métiers du grand âge.

Actuellement, une centaine de postes sont à pourvoir dans le département !

Ces structures permettent aux personnes de continuer à vivre chez elle le plus longtemps possible et de soutenir les proches aidants.

Les interventions concernent principalement :

- L'entretien du logement et du linge,
- L'aide au lever,
- L'aide à la toilette,
- L'aide aux courses,
- La préparation des repas...

Vous souhaitez postuler : <https://emploi17.fr/>

Créez votre profil, votre CV en ligne, faites des recherches géolocalisées et rentrez en contact avec les employeurs qui recrutent !

Votre contact :

<https://emploi17.fr/>

05 46 38 97 10

contactemploi17@charente-maritime.fr



emploi 17.fr
facilitateur d'embauche



Le mot de vos conseillers départementaux

Sylvie MERCIER

Vice-Présidente en charge de
l'aménagement et l'inclusion numérique
06 75 83 02 45
sylvie.mercier@charente-maritime.fr



Alexandre GRENOT

Vice-Président en charge de la jeunesse et
de la citoyenneté
06 75 29 44 41
alexandre.grenot@charente-maritime.fr



A l'occasion de cette nouvelle année, nous vous adressons nos vœux les meilleurs. Que 2022 puisse vous apporter la santé, le bien-être partagé et la réussite dans vos projets.

Très fidèlement

Sylvie MERCIER et Alexandre GRENOT

Des actions départementales de solidarité

Sylvie Mercier en charge de l'aménagement et de l'inclusion numérique a présenté dans le cadre du plan départemental d'inclusion numérique le « pass-numérique » destiné aux personnes qui rencontrent des difficultés à effectuer leurs démarches en ligne.

Il s'agit d'un carnet de 10 chèques d'une valeur totale de 100€, permettant aux bénéficiaires d'être accompagnés par des structures réparties sur l'ensemble du territoire. Ainsi, avec le concours des Mairies, des centres communaux d'action sociale et les associations, ce dispositif est proposé sous certaines conditions, aux personnes intéressées. Co-financé par l'Etat, l'Europe et le Département, ce service est le résultat d'un partenariat réussi.

L'Heure civique, un dispositif solidaire

Alexandre Grenot en charge de la jeunesse et de la Citoyenneté a proposé à l'Assemblée départementale plusieurs actions citoyennes dont « l'Heure civique ». Le Département de la Charente-Maritime soutient depuis de nombreuses années des projets de solidarité territoriale en favorisant les actions locales et citoyennes.

C'est pourquoi, nous avons lancé avec l'Association des Maires de la Charente-Maritime et l'association « Voisins Solidaires », une démarche de mobilisation des habitants autour des solidarités de proximité.

Le principe est simple : proposer aux habitants volontaires de donner une heure par mois de leur temps afin d'aider un voisin qui en a besoin dans leur quartier ou leur commune, via la plate-forme : <https://lheurecivique.charente-maritime.fr/>

Nous proposons donc aux communes qui le souhaitent de relayer cet appel à mobilisation solidaire.

Nous préparons également pour 2022, un « plan jeunesse » ambitieux qui sera précédé d'une grande concertation pour sonder les jeunes autour de 3 thèmes : la citoyenneté et le vivre ensemble, le développement personnel par le sport et la culture, l'accompagnement vers la vie professionnelle. Ce plan s'adressera aux jeunes depuis le collège jusqu'à la fin des études supérieures.

Sylvie Mercier et Alexandre Grenot restent mobilisés bien évidemment, pour la santé de tous, dans ce contexte de pandémie, pour répondre aux attentes et assurer les missions essentielles auprès des plus fragiles.

Aménagement des réseaux fibre optique

En parallèle de la couverture en Très Haut Débit pour tous, prévue en Charente-Maritime d'ici juin 2023, ce dispositif marque la volonté du Département de favoriser l'égal accès de tous aux outils numériques.

Département de
La Charente-Maritime
85, boulevard de la République
CS 60003
17076 LA ROCHELLE - CEDEX 9
<https://la.charente-maritime.fr/>
05 46 31 70 00



Nos commerces et services



Les commerçants et restaurateurs

- Boulangerie « Chez Boubou » (05 46 93 67 03)
- Épicerie multi-services VIVAL (05 46 74 03 62)
- Boucherie Guérin (05 46 90 55 40)
- Restaurant le Saint-Hubert (09 83 30 07 02)

Les commerçants ambulants

- Le Camion à Pizzas, tous les vendredis soirs dans le bourg (06 65 12 16 13)
- La poissonnerie « La Barque aux Coquillages », tous les vendredis matins dans le bourg (06 81 84 90 48)
- M^{me} Claudette ROUX, maraîchère, tous les vendredis matins dans le bourg (06 87 54 21 66)
- M. Mickaël BOSSIS, ostréiculteur, tous les dimanches matins dans le bourg (06 70 47 28 20)

Hébergement touristique

- Le Gîte du Moulin, chez M^{me} Pierrette et M. Marc BOISSON (05 46 91 60 90)
- Le Gîte des Vignes, chez M^{me} Sabrina MENAND-BOUNNE (06 72 85 44 03 - gitevidalmorichon.fr)
- Le Clos de Tesson, chez M^{me} Anna et M. Philippe MARIT (06 20 04 56 13 - <https://leclosdetesson.com/>)
- Les Gîtes du Moulin Creugnet, chez M^{me} Gaelle et M. Philippe AMYOT, **nouveaux propriétaires depuis 2021** (06 63 83 67 24 - <https://www.moulin-creugnet.fr/>)

Illustratrice et accompagnatrice en développement personnel, M^{me} AMYOT propose également des séances et stages de peinture créative et intuitive ainsi que des massages et soins énergétiques harmonisants.

Santé

- M^{me} Marie-Laurence MANCEL, ergothérapeute (Pôle médical de Tesson - 06 77 66 05 07)
- M^{me} Célia BARANGER, ergothérapeute (Pôle médical de Tesson - 06 04 43 58 40)
- M. Julian MICHAUD, kinésithérapeute (Pôle médical de Tesson - 06 40 87 80 79)
- M. Éric SANZA (05 46 90 68 40) et Éric MAHÉ (05 46 91 60 77), médecins généralistes

- Pharmacie DEFAUT (05 46 91 60 95)

- M^{mes} Aude GESNE (06 63 37 16 82), Vanessa GUERIN (05 46 91 64 01), Nadine LECOQ (05 46 91 64 01), infirmières
- M. GAUVRIT, prothésiste dentaire (05 46 74 02 06)

Autres services

- M^{me} Sandra NICOLI, photographe (06 25 44 90 65)
- Maître Estelle LEY, SELAS MILLON-DURI LEY KENDERIAN, notaires associés (05 46 91 60 44)
- Coiffure Patricia (05 46 90 52 98)
- Auto-école Sylvie Papin 05 46 93 46 05)

Assistantes maternelles agréées

- M^{me} Sandrine BAILLAT (09 62 60 42 36)
- M^{me} Claire-Hélène DUBOIS-DESCUBES (06 85 46 45 42)
- M^{me} Céline GIBERT (05 46 96 35 99)
- M^{me} Delphine MARTIN (05 46 74 70 92)
- M^{me} Laëtitia OUVRARD (06 75 72 21 07)
- M^{me} Catherine PAJAUD (06 08 89 10 01)
- M^{me} Michaëlle PELLETIER (05 46 93 11 60)
- M^{me} Monique SIMONNEAU (06 68 26 52 31)

Pour toute information complémentaire, contactez la Direction de l'Enfance, de la Famille et de l'Action sociale (05 46 73 10 00).

Artisanat de la construction et autres artisans

- SARL BRANGER FRÈRES, entreprise de terrassement et assainissement (05 46 91 62 10)
- M. Benoît SEGUIN, menuisier (05 46 98 69 48)
- M. Guillaume DUMAS, plombier (06 12 76 76 75)
- SARL MÉTAL BOIS GAUTIER (09 81 23 70 23)



La vie des associations

« Tesson Pétanque »

Nous accueillons cette association nouvellement créée en 2021. Celle-ci comptabilise 30 adhérents ainsi que diverses personnes extérieures qui se retrouvent deux fois par semaine, les mardis et vendredis après-midis sur les terrains de pétanque du parc de jeux.

L'association a pu organiser, sous la contrainte des mesures sanitaires liées à la crise du COVID-19, une journée de concours interne rassemblant adhérents et invités.

L'assemblée générale de l'association, tenue le 29 octobre, a décidé l'organisation d'un concours au mois de septembre 2022, ouvert à tous, et a procédé au renouvellement de son conseil d'administration ainsi que son bureau.

« Le Bonheur est dans le Parc »

L'association « Le bonheur est dans le parc » réunit un collectif d'assistantes maternelles qui mettent en commun leur énergie et leurs initiatives pour porter des projets en faveur du bien-être de nos tous-petits.

Dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, l'association n'a pas pu faire de manifestation au cours de cette année. Elle s'est vue contrainte d'annuler sa traditionnelle journée nationale.

L'association a repris ses activités à un rythme de deux jours par semaine sur inscription à partir du mois de mars, puis sur l'ensemble des jours de la semaine à partir de juin. Les retrouvailles des assistantes maternelles et leurs petits ont été rythmées par diverses activités manuelles, des séances de baby-gym, ainsi que des séances de lecture collectives (« lire et faire lire ») avec des intervenants extérieurs. L'association a également sollicité les services d'une nouvelle intervenante afin de proposer une activité d'éveil musical aux petits.

Présidente : Céline GIBERT

Vice-présidente : Marjorie BIESSE

Trésorière : Françoise Baudet

Trésorière adjointe : Gaëlle GOUSSEAU

Secrétaire : Martine RAGONNAUD

Secrétaire adjointe : Suzel WERLE

« Atelier Libre Dessin Aquarelle »

« Atelier libre dessin aquarelle » est un collectif d'artistes amateurs réservé aux adultes et sans professeur. Chacun apporte son expérience personnelle et permet l'échange de différentes techniques.



Tesson Pétanque



Atelier Libre Dessin Aquarelle

Les réunions de l'atelier se sont achevées, avant la trêve estivale, par une séance de peinture en plein-air sur le thème du motif, et ont repris au mois de septembre comme à l'habitude. L'atelier se réunit au premier étage de la mairie tous les mercredis, de 9 heures 30 à 11 heures 45.

Pour des raisons sanitaires, le nombre de participants est limité à 7 en simultané. Une adhésion de 15 euros à l'association « Tesson sports et loisirs » est demandée pour frais d'assurance. N'hésitez pas à venir à notre rencontre lors des jours de l'atelier !

« Tesson Sports et Loisirs »

L'association « Tesson sports et loisirs » se consacre à promouvoir et proposer à ses adhérents, sans limite d'âge, la pratique des sports axés principalement sur la danse et la remise en forme. Des séances de pilates sont animées par Véronique TORCHUT. Elles consistent notamment en des exercices d'équilibre sur un ballon pour faire travailler les muscles en profondeur.

L'association a également organisé une randonnée en septembre, ayant réuni une trentaine de marcheurs à travers la campagne tessonnaise. La bonne humeur reste de mise !

« Le Foyer Rural de Tesson »

Le leitmotiv de l'association : cultiver le lien social sur notre commune ! Créé en 1975, « Le foyer rural de Tesson » s'est donné comme objectifs d'animer le village, de dynamiser la vie culturelle mais aussi de jouer un rôle éducatif et social.

Ces buts ont pour finalité de recréer du lien entre les habitants de Tesson, un lien mis à mal par la récente crise sanitaire du COVID-19, afin de les rendre plus heureux de vivre ensemble. Pour atteindre ces objectifs, l'association organise depuis de nombreuses années des soirées à thèmes, des fêtes du village, des manifestations de solidarité, des animations culturelles...

Pendant plus d'un an, aucune activité n'a pu être organisée en raison de cette crise sanitaire. Cependant, la nouvelle équipe installée depuis septembre 2021 défend des projets, notamment l'organisation de la traditionnelle et très attendue brocante pour juin 2022.

Une « color run » (course à pieds avec ses participants peints de la tête au pieds) a également eu lieu le dimanche 5 décembre dernier dans le cadre du Téléthon.

Nous réfléchissons également à l'organisation d'une fête du village cet été, qui pourrait être l'occasion de travailler avec d'autres associations de la commune, marquant ainsi une volonté de mutualiser nos moyens humains et matériels. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de nos futures initiatives !

Pour chacun de nos événements et pour l'exploration de nouvelles idées, nous sommes toujours en recherche de bénévoles. Alors, si vous souhaitez contribuer à l'animation de notre accueillante commune, n'hésitez pas à franchir le pas, rejoignez-nous, vous serez les bienvenus !

Président : Laurent ETOURNEAU

Vice-président : Ludovic DORMIGNIES

Secrétaire : Sabrina SAPYN

Trésorier : Régis BRANGER

Secrétaire adjoint : Alain GENEUVRE

Trésorier adjoint : Fabrice ROBION



« Les Dragons Verts »

Les Dragons Verts du Football Club Berneuil - Villars - Tesson ont débuté la nouvelle saison au mois de septembre dernier avec une forte poussée des inscriptions dans les catégories jeunes !

Le club a ainsi créé 4 équipes supplémentaires par rapport à la saison dernière. Le club poursuit son partenariat avec l'Étoile Sportive Thénacaise. La composition des catégories de la section jeune est la suivante :

- U6-U7 Entraînement assuré par Daniel et Jacky le mardi soir à Thénac à partir de 17 heures 30
- U8-U9 Entraînement assuré par Alain, Gérard, Sylvain, Sébastien et Gilles le mardi soir à Tesson à partir de 17 heures 30
- U10-U11 Entraînement assuré par Pascal et Damien le mardi soir à Thénac et le vendredi soir à Tesson à partir de 18 heures
- U12-U13 Entraînement assuré par Antoine et Damien le mardi soir à Thénac et le vendredi soir à Tesson à partir de 18 heures

En ce qui concerne les seniors, notre effectif a fortement baissé sous l'effet des contraintes sanitaires du COVID-19... Afin de pouvoir participer au championnat annuel, nous avons lié une entente avec l'Étoile Sportive de Thénac, laquelle nous a permis d'inscrire cette équipe en quatrième division.

Pour cette année, nous avons prévu plusieurs manifestations en espérant que cette épidémie de COVID-19 sera enfin derrière nous !

- Goûter de Noël (décembre 2021) ;
- Concours de belote à Tesson (février 2022)
- Visite au FC Girondins de Bordeaux (courant 2022) ;
- Brocante des rameaux à Berneuil (avril 2022) ;
- Randonnée VTT, marche à Villars-en-Pons (juin 2022) ;
- Assemblée générale et journée du FC (juin 2022).

En espérant vous retrouver lors de nos manifestations à venir, et vous souhaitant une joyeuse année 2022 !

Président : Michel GELIN

Vice-Président : Henri MARCEILLIER

Trésorier : Didier CERDAN

Trésorier adjoint : Jérémy FABVRE

Secrétaire : Daniel BOSSUET

Secrétaire adjoint : Gérard LATASTE



Les Dragons Verts du FC BVT

« Ordi Facile »

Nous avons relaté à plusieurs reprises l'émergence de l'association Ordi Facile sur notre commune, celle-ci étant à présent intégrée dans le dispositif départemental du « Pass Numérique » visant à améliorer l'accès des personnes aux outils numériques. Il s'agit donc d'un véritable service d'intérêt général pour notre territoire.

Le dispositif « Pass Numérique » repose sur la délivrance, par le Département de la Charente-Maritime, d'un carnet de chèques d'une valeur totale de 100 € pour bénéficier d'un accompagnement à l'informatique auprès des structures agréées. Tel est le cas de l'association Ordi Facile sur Tesson.

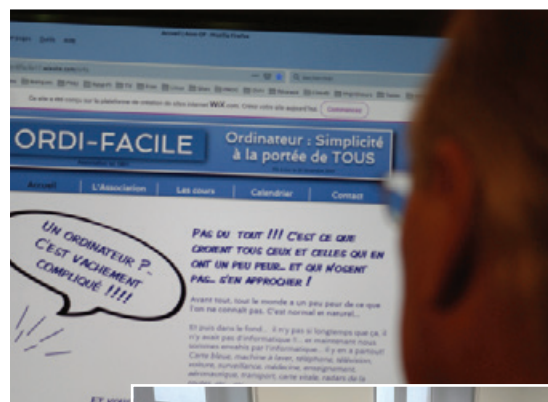
Ce service vise à rendre ses bénéficiaires autonomes pour réaliser leurs démarches en ligne, naviguer sur Internet, ou pour encore échanger des mails avec leur famille et amis. Tous les habitants du département, de plus de 18 ans, sont éligibles.

Apprendre à connaître le fonctionnement basique d'un terminal numérique (ordinateur, tablette, téléphone portable...), tel est l'objectif de l'association. Les cours sont ouverts depuis septembre 2021 au premier étage de la médiathèque.

Président : Rémi DELAPIERRE

Contact : 05 46 90 50 39 | ordifacile7460@gmail.com

Site Internet : <https://ordifacile17.wixsite.com/orfa>



La vie de notre école, jour après jour

Notre école, située rue Jules Ferry dans le bourg, est gérée via le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Rioux - Tesson. L'école de Tesson accueille les niveaux maternelle et primaire (CP - CE1).

Les effectifs de l'école sont de 89 élèves pour l'année scolaire 2021-2022, contre 96 pour l'année scolaire 2020-2021. Ces effectifs se répartissent comme suit :

- La classe de Madame Nathalie LE GLAS compte 21 élèves de petite et moyenne sections ;
- La classe de Madame Pascale VALLET, assistée de Madame Sophie LEBLANC pour la journée du vendredi, compte 22 élèves de moyenne et grande sections ;
- La classe de Madame Laure SALVAING, assistée de Madame Roxane DECHANTELOUP pour la journée du lundi, compte 22 élèves de grande section et CP ;
- La classe de Madame Karelle GIRARD compte 24 élèves en CP et CE1.

Les trois enseignantes de maternelle sont assistées par Mesdames Alexandra POURPOINT, Julie JOUGOURD et Cyrille TANCHAUD, ainsi que Madame Stéphanie OUVRARD participant au service de garderie.

La restauration scolaire est assurée par Mesdames Christelle et Séverine ISAMBERT. Les repas sont cuisinés sur place, avec des produits de saison provenant pour partie des commerces de la commune.

Dans ce nouveau bulletin municipal, nous avons souhaité mettre notre institution scolaire en lumière à travers le dossier suivant.

Nous vous proposons de découvrir une journée à l'école racontée par les enfants, grâce au travail de Nathalie (enseignante de la classe de petite et moyenne sections) et Laure (enseignante de la classe de grande section et CP).

A la question suivante, « alors, tu as fait quoi, aujourd'hui ? », bien souvent, les parents et grands-parents on droit à une réponse telle que, « je sais plus... ». Nous remercions donc Nathalie et Laure d'avoir enfin réussi à soutirer cette précieuse information à nos chères têtes blondes ! ☺



ès jour !



Mieux connaître le SIVOS Rioux-Tesson



La compétence de création et de gestion des écoles publiques maternelles et élémentaires a été confiée aux communes par la loi.

A cet effet, les communes de Rioux et Tesson ont créé un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, adossé à un Regroupement Pédagogique Intercommunal. Ce dernier assure les missions suivantes :

- La gestion du personnel des écoles de Rioux et Tesson, à l'exception des enseignantes, qui sont rattachées au ministère de l'éducation nationale ;
- La surveillance des restaurants scolaires à l'heure du déjeuner ;
- La gestion de la garderie commune aux écoles, située à Tesson (surveillance, goûter) ;
- L'achat de livres et de fournitures scolaires pour l'ensemble des classes des communes (montant de 35 euros/élève sur l'année scolaire en cours).

Actuellement, Le SIVOS emploie 9 salariées dont 1 secrétaire, 3 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, ainsi que 5 agents d'entretien, de restauration et de garderie.

Le SIVOS est administré par un comité syndical composé de délégués désignés par les conseils municipaux de Rioux et de Tesson. Chaque commune est représentée dans ce comité par 3 délégués titulaires.

Le 10 juin 2020, le comité syndical a élu le bureau suivant :

- Madame Élise BREMONT (conseillère municipale de Tesson), présidente ;
- Madame Sylvie Vignaud (conseillère municipale adjointe de Rioux), vice-présidente ;
- Monsieur Laurent ETOURNEAU (conseiller municipal de Tesson), titulaire ;
- Madame Claude LOISEAU (conseillère municipale de Rioux), titulaire ;
- Madame Isabelle JOGUET (conseillère municipale adjointe de Tesson), suppléante ;
- Madame Gaëlle LUCAZEAU (conseillère municipale de Rioux), suppléante.

Le comité syndical se réunit au minimum 2 fois au cours de chaque année en présence de Monsieur Philippe SOULISSE, maire de Rioux, et de Monsieur Laurent MORICHON, maire de Tesson.

Pour l'année 2021, le SIVOS Rioux - Tesson a voté un budget d'un montant d'environ 177 000 €. Les dépenses sont très majoritairement liées à la rémunération du personnel du syndicat (94 %).

Outre la prise en charge de la rémunération du personnel hors éducation nationale, le syndicat participe régulièrement au financement de nouveaux équipements pour les écoles.

Les recettes sont constituées par une participation financière de 65 000 € de la part de chaque commune. Elles sont complétées par diverses subventions émanant de collectivités territoriales partenaires, telle que la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, ainsi que les recettes générées par le service de garderie.

L'ensemble du SIVOS, élus et personnel, s'investit pleinement pour apporter aux enfants des écoles des services de qualité afin de leur permettre d'apprendre et de grandir dans un environnement agréable. Le comité syndical vous souhaite une excellente année 2022.

Une journée racontée par les élèves de Nathalie

« Le matin, le portail, il s'ouvre et quand les autres enfants arrivent, on va directement dans la classe. On met ses chaussons et on va s'asseoir... Et après il ne faut plus faire la bagarre, plus faire des bêtises sinon Maîtresse, elle se fâche !

On est sage, on fait des dessins, on fait du travail et on joue. On a plein de jeux et des livres aussi. On lit des histoires, on écoute de la musique, on apprend des chansons. On apprend à mettre la date.

On fait du sport. On apprend à grimper sur la structure et à ne pas avoir peur. On met ses chaussures pour aller en récréation. On joue avec des amis. On peut prendre les draisienne ou le tourbillon. Ça tourne, il faut rouler avec ses pieds, on est à trois dessus. On peut prendre un vélo.

Un jour, on prend les vélos, un jour, on prend les draisienne et le tourbillon et un autre jour, on va à la structure parce qu'il faut laisser aux autres. On n'a pas tout en même temps, il faut prêter.

On mange à la cantine. Christelle et Séverine cuisinent. Alexandra, Julie et Cyrille, elles nous donnent à manger. C'est délicieux ! Après on va dehors, on joue un petit peu.

Les Petits vont au lit et nous les Moyens, l'après midi on fait beaucoup de travail : on apprend les lettres, on apprend à découper, à tracer des traits, on apprend à compter, on apprend à reconnaître les instruments de musique.

Quand les Petits se réveillent, on va en récréation. Et après on part avec les Mamans et les Papas. On adore aller à l'école ! ».



Une journée racontée par les élèves de Laure

« Le matin, on arrive dans la classe, on met les chaussons et on sort son cahier. Puis on fait l'appel, on dit la date et on va travailler. Après, on range !

Ensuite, on met ses chaussures, son manteau et on va jouer dehors. Et bien sûr, on ne se bagarre pas !

Quand on rentre, on enlève son manteau, on va sur les bancs et Maîtresse explique le travail.

Ensuite, les grandes sections vont avec maîtresse pour aller à la cantine, et Stéphanie vient chercher les CP pour aller dans la cour jouer avec les copains et les copines avant de manger. Dehors, on peut jouer avec les vélos, les draisienne ou sur la structure.

L'après-midi, on rentre dans la classe, on va boire et maîtresse lit une histoire. Puis, elle explique le travail.

Quand on a fini de travailler, on peut aller à un coin jeux (dessins, ordinateurs...)

Chacun son tour, CP puis grandes sections, on va en récréation. En fin de journée, on peut présenter des choses qui viennent de la maison ou d'ailleurs.

Le soir, les parents viennent nous chercher, certains vont à la garderie et d'autres au bus ».



L'incroyable histoire du potager de l'école...

A l'origine du projet, l'école disposait déjà d'un potager qui était animé par les élèves et leurs enseignantes. Durant l'hiver 2021, la municipalité s'est réunie avec l'équipe enseignante pour envisager le déplacement de ce potager dans un lieu plus approprié et visible, ainsi que son extension par la même occasion.

L'APE Rioux - Tesson s'est associée aux efforts de la commune pour réaliser 8 nouveaux bacs rectangulaires et carrés d'une surface totale d'une trentaine de mètres². Ce nouveau potager a pu être mis en service dès le printemps 2021 à la suite des vacances de Pâques.

Il s'en est suivi de belles récoltes de légumes durant toute la belle saison jusqu'en automne. Aussitôt cueillis, les légumes ont été transformés par le soin des cantinières. Salades, carottes rapées, parmentiers, crumbles de légumes et soupes, se sont succédé à la table des élèves.



Le désherbage du début de printemps



Les premiers radis, au mois de juin



En septembre, la découverte des poivrons...



... Et des butternut



Les travaux (mars 2021)

De la découverte de l'intérieur d'une butternut...



A la chasse aux pommes-de-terre...



La récolte des carottes...



On surveille assidûment le jardin...



... Et on découvre parfois quelques surprises !



Et si on parlait permaculture ?



Dans le fil du potager de l'école, il est intéressant de revenir plus en détail sur ce qu'est la « permaculture ». Ce potager a justement pour vocation de permettre aux enseignantes de transmettre quelques principes attachés à ce concept, que l'on va tenter de définir brièvement.

Certains considéreront qu'il suffit de jeter de la paille au pied des légumes pour faire permaculture. D'autres vous diront que c'est une affaire compliquée à ne pas mettre entre toutes les mains ! La vérité se situe un peu entre ces 2 mondes.

Si l'on prend une définition approfondie, on retiendra que la permaculture est une façon de faire de la « culture permanente », s'agissant d'adapter les pratiques du jardinage au vivant et non l'inverse. La permaculture repose sur une éthique et des principes qui peuvent être déclinés à travers d'autres activités que le jardinage. On retiendra qu'il n'existe pas « une » permaculture mais diverses pratiques qui s'inscrivent dans son sillage.

Les nombreux principes théoriques de la permaculture seront bien mieux expliqués dans les livres de vulgarisation traitant le sujet que dans cet article, que vous pourrez retrouver à la médiathèque de Tesson. Nous vous proposons simplement de retenir 3 grandes idées :

- Tout d'abord, il faut chercher à « renoncer », c'est-à-dire que vos pratiques de jardinage orientées vers la permaculture viseront à renoncer à l'usage de produits chimiques (engrais de synthèse, pesticides, fongicides...) ;
- Après cela, il convient de « réduire », dans différents aspects, toutes les ressources extérieures qui seraient sources de pollution et/ou épuisables (consommation d'énergie tels que l'essence, consommation d'eau, achats en magasin spécialisé...) ;
- Enfin, il convient de « réutiliser », ou « restituer » à l'environnement, s'agissant par exemple de tous les déchets verts qui sont en réalité des ressources, mais également des graines issues des légumes récoltés, ou encore, de certaines cultures qui n'auront pas d'autre but que de favoriser la biodiversité et les auxiliaires de cultures (pollinisateurs, insectes consommateurs de nuisibles...).

Bon, tout cela est bien gentil, mais comment fait-on pour se passer de la bouillie bordelaise sur les tomates durant une année aussi pluvieuse que celle que nous avons connu ? Comment s'interdire de passer le motoculteur de temps

en temps ? Comment réduire sa consommation d'eau avec les sécheresses qui se multiplient ? Et comment lutter contre les ravageurs ?

Voilà autant de questions légitimes pour quelqu'un qui cherche à se faire plaisir un minimum dans la pratique de son potager. Pour autant, l'application de ces principes est souvent gage d'économies d'argent et de fatigue pour le jardinier. Voici quelques exemples de leur mise en pratique :

- Je veux éviter les « mauvaises herbes » ? Le principe est de ne jamais laisser un sol à nu. Il convient de le cacher de la lumière par un paillage. Par ailleurs, les mauvaises herbes arrachées et laissées sur place se recycleront naturellement dans le potager et participeront à la fertilisation naturelle du sol.
- Pailler, c'est également nourrir les organismes du sol (vermes de terre, insectes, fonge, flore bactérienne...). Ce sont ces derniers qui contribuent naturellement à « aérer » le sol, c'est-à-dire l'aérer et le décolmater, ou encore l'enrichir en matière organique. Au bout de quelques mois/années, un sol constamment nourri n'a plus besoin d'un travail mécanique pour être planté. En matière de paillage, tout est bon, y compris les épluchures de légumes de la cuisine, qui trouvent ici un meilleur intérêt que dans une poubelle !
- Je me précipite au supermarché pour acheter mes plants au début du printemps ? Pourquoi ne pas les réaliser moi-même ? Et si je proposais des échanges avec mon voisin ? A la limite, je me déplace chez un pépiniériste local, ou à la grainothèque mise à disposition dans la médiathèque de Tesson !
- Enfin, le plus dur est parfois de renoncer. La récolte des tomates a été contrariée par des excès d'eau cette année ? D'autres légumes auront probablement bien mieux produit. Dans le jardin, les saisons se suivent sans se ressembler... Et le jardinier doit s'adapter. D'où l'importance de la diversité des pratiques culturales.

« Bon, c'est bien sympathique tout cela, mais je ne vais pas tout changer du jour au lendemain ! » Et oui, vous avez raison, il vaut mieux commencer progressivement... A la manière du potager de notre école !



A la rencontre de nos agriculteurs

Notre commune reste marquée par une importante identité agricole malgré les indéniables transformations qu'elle connaît depuis les années 1970.

Bien que le nombre d'exploitants agricoles ait fortement diminué, comme sur l'ensemble du territoire français, ils continuent de jouer un rôle important à Tesson, ne serait-ce que par leur empreinte sur les paysages, que nous voyons toutes et tous au quotidien.

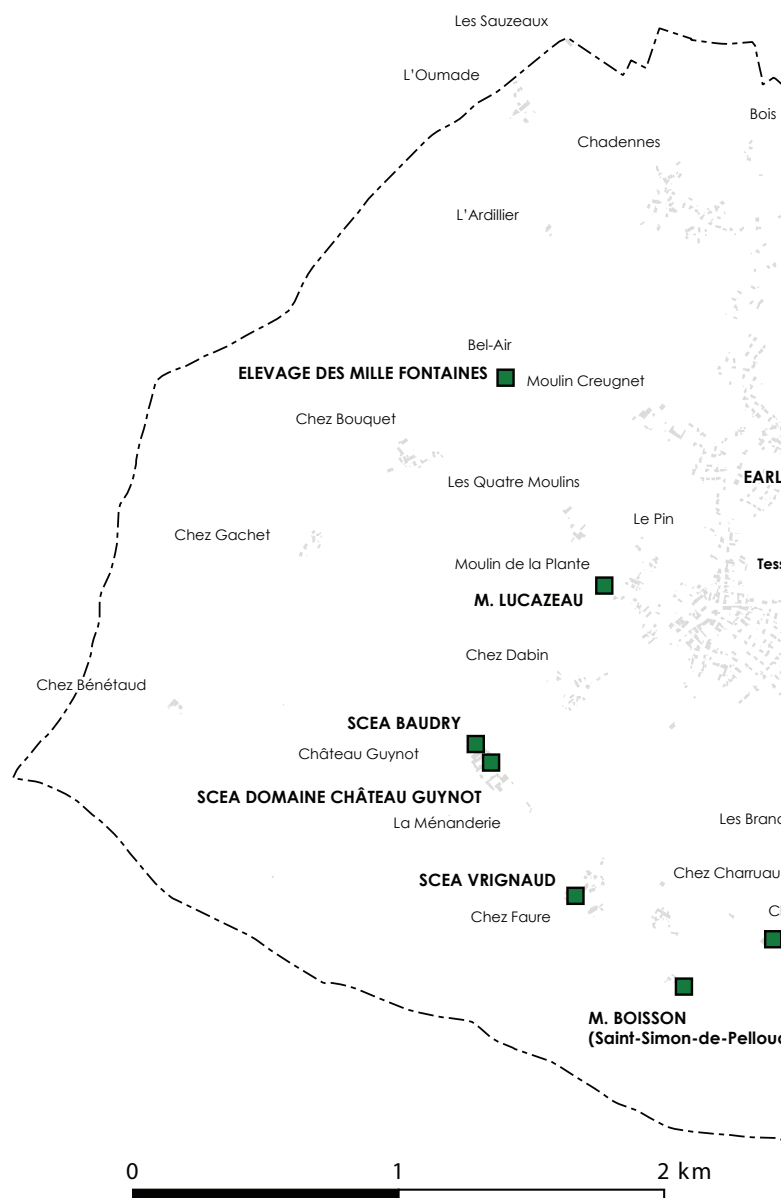
A ce jour, Tesson compte 10 exploitations agricoles dont les sièges sociaux sont domiciliés sur la commune. A l'exception d'une exploitation spécialisée dans les cultures maraîchères (pommes de terre et asperges), elles pratiquent en général une activité de viticulture, secondée par des productions céréalières (blé, maïs, orge) ou d'oléagineux (tournesol, colza) en rotations annuelles.

La viticulture occupe une place de choix sur notre territoire, orientée principalement vers la filière Cognac, très exportatrice et mondialement reconnue. La commune se situe à l'extrémité Ouest de l'appellation d'origine contrôlée « Cognac Fins Bois ».

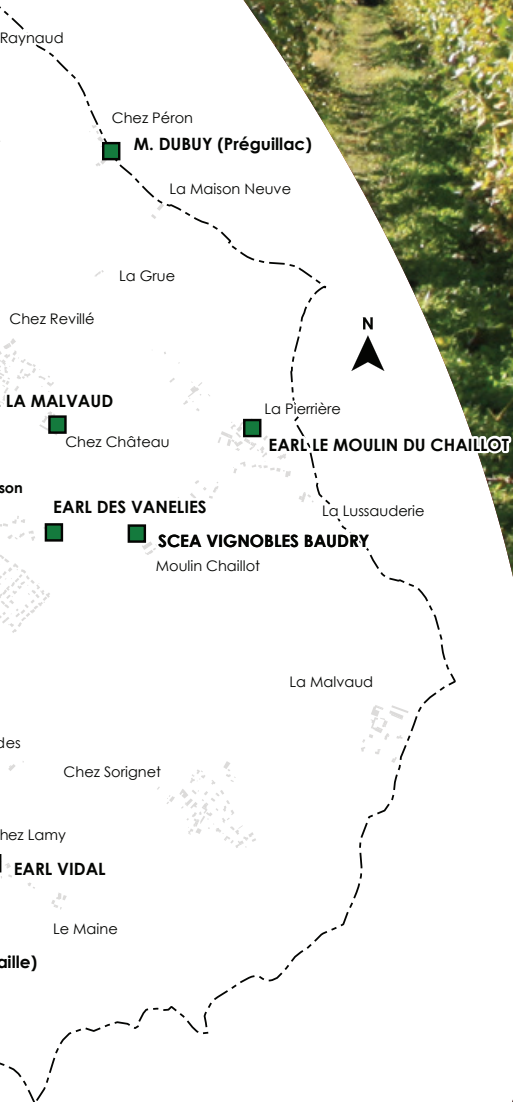
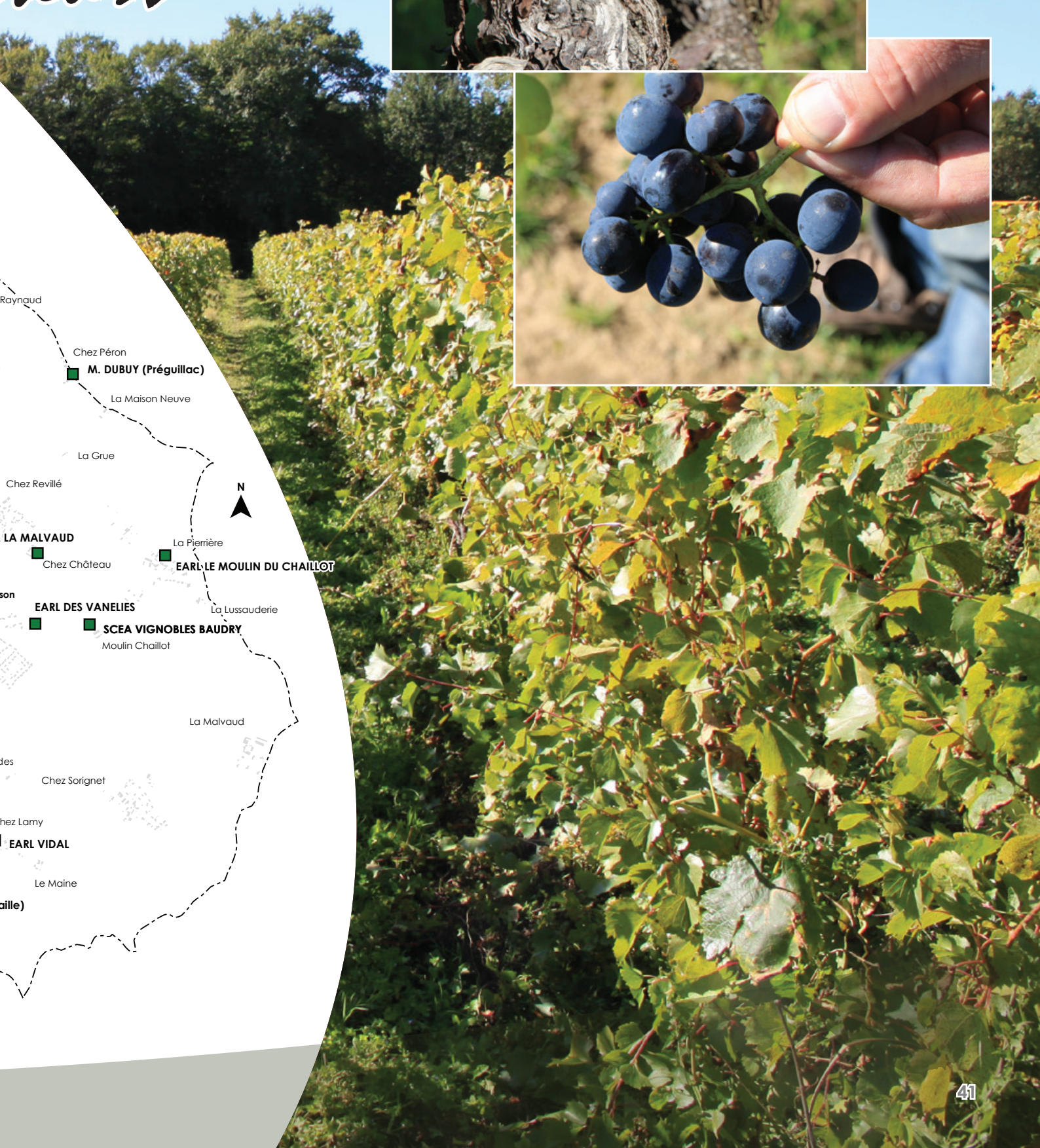
Nous vous proposons, à l'occasion de ce nouveau bulletin municipal, une mise en lumière particulière des activités agricoles de notre commune, suite à notre reportage sur les commerçants et autres activités de services dans le bourg dans le précédent bulletin municipal.

Nous tenons à remercier les agriculteurs qui se sont prêtés au jeu des différents entretiens que nous avons mené au cours de la période des vendanges et des moissons de l'automne. Ces entretiens nous ont permis d'apprendre beaucoup de choses sur leur vie quotidienne. Nous souhaitons partager avec vous ces connaissances !

Nous les remercions tout particulièrement pour la diffusion des photographies, prises à cette occasion, dans ce bulletin municipal.



teurs



Comprendre la filière Cognac



Qu'est-ce que le Cognac ?

Les cognacs sont issus d'une sélection de cépages blancs qui s'étendent sur les 6 crus de l'appellation Cognac (Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins Bois, Bons Bois, Bois Ordinaires).

En tant qu'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), le Cognac ne peut être produit qu'au sein d'une zone de production précisément délimitée. Celle-ci se définit par la combinaison d'un milieu physique et biologique, d'une communauté humaine traditionnelle et d'un terroir qui confère son identité au produit bénéficiant de l'appellation. L'appellation a pour but d'identifier et protéger ce produit, dont les modalités d'élaboration doivent respecter des pratiques et des savoir-faire contrôlés.

La carte des crus de Cognac a été précisée en 1938 au regard des grands types de sols rencontrés dans la région de production.

L'Ugni blanc constitue 98 % du vignoble de l'appellation Cognac. Ce cépage, originaire d'Italie, a été généralisé après la crise du phylloxéra durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle afin de contourner les maladies. Ce dernier donne un vin vert très acide et peu alcoolisé, de bonne conservation et particulièrement adapté à la distillation ainsi qu'au vieillissement des eaux-de-vie obtenues.

Le vignoble du Cognac occupe aujourd'hui 78 000 hectares et constitue le premier vignoble de vin blanc en France, ainsi que 10 % du vignoble français. Il est exploité par 4 200 viticulteurs, dont la surface moyenne est de 19 hectares.

Le vignoble cognaçais compte 3 602 « bouilleurs de cru », viticulteurs distillant leurs propres vins ou les faisant distiller à façon. Cette production artisanale du Cognac correspond à un modèle d'établissement associant sans distinction la production agricole et la transformation par distillation.

On compte aussi 120 « bouilleurs de profession », dont la principale activité est la distillation professionnelle. Ils achètent des vins et revendent ensuite les eaux-de-vie issues de leur transformation. Ils peuvent également distiller à façon pour le compte d'autrui. Leur activité, de type industriel, se trouve clairement dissociée du secteur agricole.

La chaîne de fabrication du Cognac est complexe et fait appel à de nombreux acteurs économiques. Ces derniers interviennent, en fonction de leurs compétences, aux différentes étapes de fabrication des eaux-de-vie, de la plantation des vignes à l'assemblage, en passant par les vendanges, la vinification, la distillation et le vieillissement.

Le pépiniériste et le viticulteur forment le premier maillon de cette chaîne. La plantation des vignes est réalisée au printemps, généralement avec des plants « racines nues » préparés et fournis par les pépiniéristes du secteur. La croissance des ceps de vigne s'accompagne tout au long de l'année. La taille (entre novembre et mars), le tirage des bois, le palissage.

Les vendanges débutent généralement à la mi-septembre lorsque le raisin arrive à maturité, et se terminent vers la mi-octobre. La récolte est essentiellement mécanisée. Le pressurage des grappes est effectué aussitôt après la récolte. Il est réalisé par des pressoirs pneumatiques à faible pression.

La vinification intervient à la suite du pressurage. Elle consiste à élever les vins qui seront ensuite distillés. Les moûts destinés à la vinification charentaise sont caractérisés par un faible degré d'alcool, de l'ordre de 9 %, permettant une concentration optimale des substances aromatiques et une acidité élevée, indispensable à la conservation naturelle du vin.

Le processus de distillation s'opère selon le procédé de la « distillation charentaise », qui apparaît au XVII^{ème} siècle. Cette étape de distillation du Cognac alimente une importante activité industrielle de fabrication d'alambics traditionnels charentais par des entreprises locales

Cette distillation est effectuée selon le principe de la distillation discontinue, dite à repasse ou double distillation, consistant en une succession de deux étapes dites « chauffe » :

- La « première chauffe », désignant la distillation du vin et permettant d'obtenir le « brouillis », d'environ 30 % d'alcool ;
- La « deuxième chauffe » ou « bonne chauffe » désignant la distillation du brouillis et permettant d'obtenir l'eau-de-vie de Cognac, située entre 68 et 72 % d'alcool, après avoir écarté les produits de début et de fin de la distillation.

Les eaux-de-vie répondant à l'AOC Cognac doivent être produites au plus tard le 31 mars de l'année qui suit la récolte.

Les eaux-de-vie issues de la distillation, d'apparence cristalline, vont séjourner durant plusieurs années en contenants de bois de chêne afin d'acquérir les arômes et la couleur caractéristique du Cognac prêt à consommer.

L'élevage des eaux-de-vie fait intervenir de nombreux paramètres tels que l'origine des bois de chêne, la taille et l'âge des fûts, ainsi que les conditions de stockage à l'intérieur du chai de vieillissement.

L'assemblage et la mise en bouteille forment l'étape ultime de la fabrication du Cognac. Le produit final est une association de diverses eaux-de-vie d'âges différents, réalisées par les producteurs en fonction des qualités gustatives et des arômes recherchés. Au final, ces associations permettent de définir les appellations commerciales suivantes :

- VS (Very Special), correspondant à l'eau-de-vie la plus jeune de l'assemblage, âgée de 2 ans au minimum ;
- VSOP (Very Superior Old Pale) ou VO (Very Old) correspondant à l'eau-de-vie la plus jeune de l'assemblage, âgée de 4 ans au minimum ;
- XO (Extra Old), Extra ou Napoléon correspondant à l'eau-de-vie la plus jeune de l'assemblage, âgée de 6 ans au minimum.

Le Cognac conserve toute sa vie l'âge qu'il avait lors de sa mise en bouteille, car, contrairement au vin, l'alcool n'évolue plus sous verre.

La filière Cognac est organisée autour d'une interprofession rassemblant ses divers acteurs, appelée Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC). Sa vocation première est la protection de l'Appellation d'Origine Contrôlée Cognac, le développement économique de la filière et la représentation de l'intérêt général des 4 268 viticulteurs, 120 bouilleurs de profession et 266 négociants composant l'appellation.

La filière Cognac est l'une des plus importantes de sa région. Avec 17 000 emplois directs, elle représente à elle seule 50 % de la population agricole locale. Il s'agit du premier secteur employeur régional avec environ 60 000 personnes qui en vivent.

Il nous a semblé donc opportun de donner la parole aux agriculteurs de Tesson afin qu'ils évoquent l'évolution de leurs pratiques depuis ces 20 dernières années, nous fassent part des avantages et des contraintes de leur métier et, enfin, nous précisent le rôle qu'ils jouent dans nos campagnes.



La parole aux agriculteurs !

Quelle évolution des pratiques agricoles ?

Dans un premier temps, il nous a semblé important d'évoquer avec les exploitants que nous avons rencontrés l'évolution de leurs pratiques professionnelles depuis la fin du XX^{ème} siècle.

Ce qui ressort d'abord de nos entretiens est leur prise de conscience du respect de l'environnement. Ils pratiquent de plus en plus l'agriculture raisonnée, c'est-à-dire une activité plus soucieuse des impacts qu'elle peut engendrer sur la nature et l'environnement en général (pollutions des sols, des nappes phréatiques, menaces sur les écosystèmes...).

Par conséquent, les exploitants veillent à utiliser moins de produits phytosanitaires pour traiter les maladies des plantes cultivées (mildiou, maladie du bois, black-rot par exemple) et des intrants moins agressifs et plus sélectifs. Ainsi, l'utilisation de pesticides n'est plus systématique. La compréhension du cycle de la plante est privilégiée. Il est également davantage tenu compte du climat et du voisinage.

Les exploitants ont depuis quelques années une meilleure connaissance du fonctionnement du sol. Par conséquent, les viticulteurs ensemencent des graminées et des plantes à fleurs dans les inter-rangs afin de restituer naturellement de l'azote au sol et d'encourager le développement des populations de vers de terre, indispensables à la vie du sol.

Les céréaliers sèment par exemple des plantes intermédiaires quelques semaines après la récolte afin de capter l'azote et de favoriser la respiration des sols. Ces plantes sont ensuite broyées avant une nouvelle mise en culture de la parcelle. De plus, les labours sont de moins en moins profonds afin de respecter le sol, mais aussi parce que la partie la plus fertile se situe dans les premiers centimètres de profondeur.

Certaines machines, comme le pulvérisateur à panneaux confinés, permet également de limiter les dérives de produits sur les côtés ou en hauteur.

Cette prise de conscience est d'ailleurs collective puisque la filière du Cognac est engagée depuis une dizaine d'années dans une démarche de viticulture durable, pouvant conduire l'exploitation à l'obtention d'une double Certification Environnementale Cognac (CEC) et Haute Valeur Environnementale (HVE). Les viticulteurs ont également pris conscience des menaces sur la santé que ces produits chimiques peuvent induire, aussi bien celle des riverains mais aussi la leur, ce qui les encourage donc d'autant plus à faire évoluer leurs pratiques.



La vendangeuse, de l'extérieur...



... Et de l'intérieur



Pulvérisateur à panneaux confinés



Pulvérisateur classique

Un autre aspect de l'évolution des pratiques agricoles est à trouver dans la réduction de la pénibilité et le développement de la précision grâce à la mécanisation (tracteurs plus puissants et équipés en électronique et GPS, rogneuses pour couper les branches des vignes sur deux rangs à la fois, interceps hydrauliques pour désherber mécaniquement au pied des vignes...). L'équipement des ouvriers est également en évolution (gants, sécateurs électriques...).

Cette mécanisation a engendré un gain de temps et donc de productivité, mais aussi des inconvénients (achats coûteux, réparations effectuées par des services extérieurs et non plus par l'agriculteur, dépendance envers des prestataires...).

Toutefois, de nombreux travaux se font encore à la main, comme la taille, le relevage ou l'égourmandage. Des travailleurs saisonniers sont donc appelés en renfort tout au long de l'année dans les vignes.

Les vendanges sont opérées de manière mécanique de mi-septembre à mi-octobre environ. Le conducteur de la machine à vendanger assure la récolte en tout début de processus. La machine est munie de deux grilles qui percutent les ceps de vigne et font tomber les grappes sur des tapis, entraînant les raisins dans les réservoirs où ils sont stockés avant leur transfert dans la remorque.

La vendangeuse est équipée de capteurs permettant à son conducteur de la manipuler avec précision dans les rangs de vigne. Il peut s'agir d'un prestataire ou du viticulteur lui-même lorsqu'il possède sa propre machine. Un ou plusieurs conducteurs assurent le transport des vendanges par remorque et tracteur, du vignoble au pressoir. L'opérateur du pressoir contrôle la réception des vendanges et le pressurage des raisins pour la récolte du jus. Le pressoir peut être fixe ou mobile.

Il faut ensuite contrôler la collecte du jus vers les cuves de vinification. Dans ces cuves, la fermentation des moûts de raisin est activée par l'ajout de levures qui vont transformer le sucre naturel du fruit en alcool. Le viticulteur est souvent secondé par d'autres viticulteurs et par quelques salariés saisonniers. Il faut gérer les imprévus, telles que les pannes mécaniques. Les journées de vendanges commencent au petit matin pour se terminer vers minuit, après le lavage du matériel. Cela dure plusieurs jours, voire plusieurs semaines selon la taille des exploitations et le personnel disponible.

Les viticulteurs sont unanimes pour dire qu'ils sont mieux intégrés à la « chaîne » du Cognac. Depuis plusieurs années, des relations plus étroites et donc davantage de proximité se sont formées entre les viticulteurs et les maisons de Cognac. Il faut dire que la crise des années 1990 a favorisé le besoin de contrats entre les exploitants et les maisons de négoce, pour davantage de sécurité.

La bonne santé actuelle de ce secteur agricole participe également à cette bonne entente entre les différents acteurs de la filière. Les viticulteurs apprécient notamment



Pressoirs mobiles



Deux générations de tracteurs



Pressoirs fixes



Livraison du raisin à la presse

de la part de ces maisons les formations dispensées, les conseils donnés ainsi que les certifications pour la protection de l'environnement. Ils se sentent par conséquent mieux reconnus.

Les débouchés pour les céréales n'ont pas changé. Il s'agit toujours des coopératives. En revanche, les productions légumières (telles que pommes de terre ou asperges, pratiquées sur Tesson) permettent la mise en place de circuits courts.

Quels sont les atouts et contraintes du monde agricole ?

Ces derniers apprécient particulièrement dans leur profession le fait qu'ils exercent au cœur de la nature, avec une certaine liberté de travail. Ils ont la sensation « d'être les patrons », ils décident de leur emploi du temps par eux-mêmes. De plus, outre les activités en plein air, ils passent aussi beaucoup de temps au bureau, sous la contrainte grandissante des normes administratives. Comme le dit un exploitant, « l'ennui n'est pas possible ». Outil informatique et Internet sont aujourd'hui indispensables pour la gestion de l'exploitation.

Les agriculteurs apprécient aussi dans leur métier le fait de constater jour après jour le résultat de leur travail, de la graine à l'épi par exemple.

Bien sûr, ils reconnaissent aussi certaines contraintes inhérentes à leur activité, tels que les aléas climatiques (gel et grêle, surtout). Le travail en plein air apporte également parfois des inconvénients inéluctables puisqu'il faut travailler par tous les temps, été comme hiver. Le relevage de la vigne peut s'opérer en juin sous la canicule tandis que la taille peut se faire par des températures glaciales.

Face à l'évolution de leur métier, les agriculteurs doivent aussi s'adapter à la législation et aux nouvelles normes, notamment en matière environnementale. Ils doivent également s'adapter à l'accroissement de la technicité, mais ils savent aussi qu'il est dans leur intérêt d'évoluer dans ce sens. Certains d'entre eux évoquent aussi la difficulté à recruter des travailleurs saisonniers locaux, ce qui les amène à faire appel à une main d'œuvre étrangère.

Des conflits d'usage peuvent parfois survenir entre les exploitants et certains habitants, proches de leurs cultures. Il leur faut donc gérer certaines tensions et faire face à des critiques portant notamment sur l'impact de l'activité agricole sur l'environnement et la santé. De plus en plus souvent, pour éviter ces critiques, ils préviennent à l'avance les habitants proches des cultures du passage de leurs machines et de l'épandage des traitements.

Le métier de céréalier est très dépendant des marchés boursiers. Il ne maîtrise plus le prix de vente et ne le découvre que le jour même. De plus, les marges sont beaucoup plus faibles. Les prix de vente actuels, en euros couverts, sont presque identiques à ceux de 1990.

Quel rôle jouent-ils dans nos campagnes ?

Voilà le dernier thème abordé avec les agriculteurs lors de nos entretiens. Bien sûr, l'aspect économique est essentiel. Ainsi, l'agriculture locale, en particulier la viticulture, est une grande pourvoyeuse d'emplois directs (les exploitants eux-mêmes, leurs salariés permanents et saisonniers) et indirects (maisons de négoce, tonnellerie, logistique, chaudronneries...).

De plus, tous ces emplois font aussi vivre les commerçants, artisans et services locaux, à Tesson ou ailleurs.

Évidemment, leur rôle nourricier est évident. La céréaliculture produit par exemple le blé tendre pour obtenir la farine, le blé dur pour la fabrication des pâtes. Quant aux cultures maraîchères, une exploitation produit des pommes de terre et bien sûr les célèbres « asperges de Tesson ». Leur commercialisation privilégie les circuits courts (un intermédiaire maximum) et la vente directe à la ferme (aujourd'hui environ un tiers du chiffre d'affaires).

Celle-ci répond à la demande croissante des consommateurs qui recherchent de plus en plus du local et du bio. La vente directe offre d'autres atouts : le développement des relations, du réseau, le plaisir de maîtriser sa production et sa distribution.

Ils ont également un rôle environnemental. Une exploitante s'exprime ainsi : « nous sommes les jardiniers des campagnes ». En effet, les agriculteurs contribuent à l'entretien des chemins, des champs, des bois, bref de nos paysages ruraux.

Beaucoup d'entre eux reconnaissent aussi un rôle culturel. Ainsi, ils sont la mémoire du village, issus pour la plupart de familles depuis très longtemps installées dans la commune. Ils contribuent également à la transmission d'un savoir-faire manuel tout au long de l'année. Ils constituent donc une part importante du patrimoine de Tesson, commune encore rurale et où l'identité agricole est prégnante.

Ce qui ressort de ces entretiens, c'est qu'être agriculteur est un beau métier, c'est toujours un métier d'avenir, plein d'intérêts et de promesses. Un jeune agriculteur peut reprendre le flambeau, il doit avoir la passion de ce métier. Il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas d'horaires mais des tâches à effectuer. Il faut rester raisonnable, suivre les formations proposées, se tenir au courant des changements, respecter les normes sanitaires et environnementales.

L'agriculteur doit se faire connaître et reconnaître. Personne ne devrait hésiter à leur rendre visite, voir le matériel, comprendre les méthodes culturelles, partager les contraintes.

Alambics modernes



Alambics charentais traditionnels



Grains de blé tendre



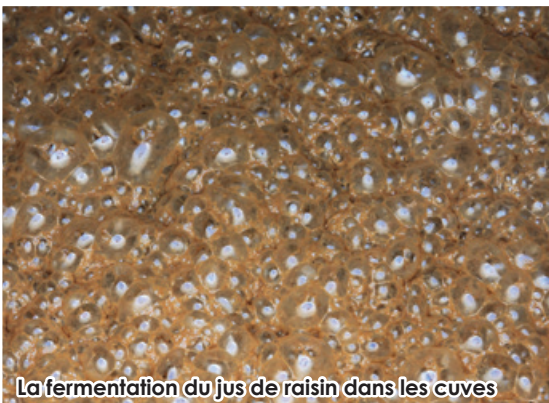
Les asperges de Tesson, M. et M^{me} BRANGER



Pressoir mobile



La fermentation du jus de raisin dans les cuves



Mairie de Tesson
2, place Monconseil
17460 TESSON
Tél : 05 46 91 60 24
Mail : mairie@mairie-tesson.fr

